

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

# Bulletin Officiel

N° 5111 Lundi 23 Mai 2016

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

# SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES	
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO – AGE	
SODIS-SICAR - AGO -	2
UNION DE FACTORING - UNIFACTOR - AGO -	3
AMI ASSURANCES - AGO - SOCIETE ADWYA - AGO -	4 5
SOCIETE ADWYA - AGE -	5
TUNINVEST SICAR - AGO -	6
SOCIETE ELBENE INDUSTRIE - AGO -	7
SOCIETE ELBENE INDUSTRIE - AGE - SOCIETE LAND'OR - AGO -	7 8
DELICE HOLDING SA - AGO -	9
PROJET DE RESOLUTIONS AGO	
SODIS- SICAR - AGO -	10-11
UNION DE FACTORING - UNIFACTOR - AGO -	12-13
AMI ASSURANCES - AGO -	14-15
INFORMATIONS POST AGO-AGE	
ONE TECH HOLDING - AGO -	16-20
ONE TECH HOLDING - AGE -	21-22
RESOLUTIONS ADOPTEES	
SICAV OPPORTUNITY	23
SICAV PROSPERITY	24
PAIEMENT DE DIVIDENDES	
AMEN PREMIERE SICAV	25
MAC EQUILIBRE FCP	25
MAC CROISSANCE FCP	26
MAC EPARGNANT FCP FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS	26 27
CHANGEMENT DE COORDONNEES	
ATTIJARI GESTION	27
CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2016-1 »	28
AUGMANTATION DE CAPITAL ANNONCEE	
EURO-CYCLES	28
	20
AUGMANTATION DE CAPITAL	
SOMOCER	29-32
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 »  EMPRUNT OBLIGATAIRE « MEUBLATEX 2015 »	33-37 38-41
EMPRUNI OBLIGATAIRE « MEUBLATEX 2015 »	38-41
COURBE DES TAUX	42
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	43-44
ANNEXE I	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	
ANNEXE II	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015	
- BANQUE ZITOUNA	

#### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

# SOCIETE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT DU SUD SODIS-SICAR

Siège Social: Complexe Commercial & Administratif, rue Mansour ELHOUCH – 4119 Médenine-

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et d'Investissement du Sud SODIS – SICAR, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 01 Juin 2016 à 11 h 00 à l'hôtel ZAFIRA PALMS - SOJAPROH Zone Touristique de Zarzis , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société en 2015;
- 2. Lecture et approbation des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2015;
- 3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015;
- 4. Affectation du résultat de l'exercice 2015;
- 5. Quitus aux administrateurs;
- 6. Renouvellement du mandat ou nomination du commissaire aux comptes pour la période 2016-2018;
- 7. Fixation du montant des jetons de présence ;
- 8. Fixation du montant de jetons du comité permanent d'audit.

ASSEMBLEE GENERALE

#### UNION DE FACTORING

- UNIFACTOR -

Siège Social: Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring "UNIFACTOR" sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 27 Mai 2016 à partir de 9 Heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (6ème Étage) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux co mptes relatifs à l'exercice 2015.
- Examen des états financiers relatifs à l'exercice 2015.
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du CSC.
- Quitus aux administrateurs.
- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2015.
- Fixation de la rémunération des membres du comité exécutif de crédit, du comité permanent d'audit Interne et du Comité des Risques au titre de l'exercice 2015.
- Nomination des administrateurs.
- Désignation de deux commissaires aux comptes.
- Affectation de résultats.
- Questions diverses.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société et ce durant le délai légal.

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES »

SIEGE SOCIAL: LES BERGES DU LAC II, CITE LES PINS, 1053, TUNIS – TUNISIE

Les actionnaires de la société ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES » sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, pour le vendredi 27 mai 2016, à dix heures (10h) au siège de la Société, sis à la Cité les Pins, les Berges du Lac II, 1053, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- 2. Lecture des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- 3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 :
- 4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- 5. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- **6.** Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
- 7. Nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes de la Société ;
- 8. Nomination de nouveaux administrateurs de la Société ;
- 9. Information des actionnaires de la Société sur des franchissements de seuil ;
- 10. Information sur le lancement de la consultation pour le choix du partenaire stratégique ; et
- 11. Pouvoirs pour formalités.

#### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

#### **SOCIETE ADWYA**

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658 - 2070 LA MARSA.

La société ADWYA invite ses actionnaires pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le 09 Juin 2016 à 10 heure, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2015
- Lecture des rapports (général et spécial) du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2015
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2015
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2015
- Nomination d'un commissaire aux comptes
- Approbation du programme d'investissement 2016-2017 et autorisation pour l'engagement des crédits nécessaires.
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et des membres du comité d'audit permanent
- Délégation de pouvoirs nécessaires

Cet avis constitue une convocation personnelle de tous les actionnaires de la société « ADWYA ».

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature légalisée du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2016 - AS - 3622

#### **AVIS DE SOCIETES**

#### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

#### **SOCIETE ADWYA**

Siège social : Route de la Marsa, Km 14, B.P. 658- 2070 LA MARSA.

La société ADWYA invite ses actionnaires pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « IACE » au Berge du Lac, le 09 Juin 2016 à 11 heure, a l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'augmentation du capital par incorporation de réserves selon une parité d'une (1) action nouvelle pour huit (08) actions anciennes avec jouissance à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2016. Le capital serait ainsi porté de 17.160.000 dinars à 19.305.000 dinars
- Modification corrélative de l'article 6 des statuts
- Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales

Cet avis constitue une convocation personnelle de tous les actionnaires de la société « ADWYA ».

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

#### **TUNINVEST SICAR**

Siège Social: Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

La société TUNINVEST SICAR porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 1 Juin 2016 à 10H30, à l'Immeuble Tunisie Leasing Avenue Hédi Karray Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015 ;
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2015 ;
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2015 ;
- 4- Quitus aux administrateurs;
- 5- Affectation des résultats;
- 6- Jetons de présence;
- 7- Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
- 8- Renouvellement du mandat du Commissaires aux Comptes
- 9- Rachat d'actions;
- 10-Délégation de pouvoirs.

#### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

#### SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **mercredi 1 juin 2016** à 10H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2015.
- 2. Approbation éventuelle des états financiers de l'exercice 2015
- 3. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatifs aux comptes consolidés.
- 4. Approbation éventuelle des états financiers consolidés.
- 5. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 6. Affectation des résultats de l'exercice 2015.
- 7. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2015.
- 8. Fixation des jetons de présence pour les membres du Conseil d'Administration.
- 9. Fixation de la rémunération des membres du comité d'audit.
- 10. Désignation d'un commissaire aux comptes
- 11. Pouvoirs

Les documents se rapportant à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

2016 - AS - 3608

#### **AVIS DE SOCIETES**

#### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

#### SOCIETE ELBENE INDUSTRIE

Siège sociale : Centrale Laitière à Sidi Bou Ali Sousse - 4040

Messieurs les Actionnaires de la Société "ELBENE INDUSTRIE" sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le **mercredi 01 juin 2016** à 11H au siège social de la Société sis à la Centrale Laitière à Sidi Bou Ali, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) statuer sur la continuité de l'exploitation de la société
- 2) pouvoirs

Les documents se rapportant à cette Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège social, durant le délai légal.

#### **ASSEMBLEE GENERALE**

#### **SOCIETE LAND'OR**

SIEGE SOCIAL: BIR JEDID 2054 KHELIDIA

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le lundi 30 mai 2016 à 11 Heures à l'Hôtel MOVENPICK Gammarth Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport annuel de gestion de la société de l'exercice 2015;
- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour les comptes individuels arrêtés au 31/12/2015;
- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2015;
- Affectation du résultat de l'exercice 2015 et distribution de dividendes ;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 200 du Code des sociétés commerciales ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs y compris celui du représentant des petits porteurs ;
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration;
- Lecture du rapport annuel de gestion du groupe ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes pour les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2015 ;
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015;
- Approbation des conventions relevant de l'application de l'article 475 du Code des sociétés commerciales ;
- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Bir Jedid 2054 Khélidia dans les délais légaux et pendant les horaires d'ouverture.

#### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

#### **DELICE HOLDING SA**

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

La société DELICE HOLDING SA porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 02 Juin 2016 à 15h30 à l'Institut arabe des chefs d'entreprise (IACE), Bvd. principal Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation des rapports d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- 2. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes, approbation des états financiers individuels arrêtés le 31 décembre 2015, affectation du résultat et distribution des dividendes ;
- 3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et approbation desdites conventions ;
- 4. Quitus aux Administrateurs;
- 5. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 ;
- 6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et du comité permanent d'audit ;
- 7. Renouvellement du mandat des Administrateurs actionnaires ;
- 8. Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ;
- 9. Information de l'Assemblée Générale conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.
- 10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

#### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

# SOCIETE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT DU SUD SODIS-SICAR

Siège Social: Complexe Commercial & Administratif, rue Mansour ELHOUCH – 4119 Médenine-

Projet de résolutions de la Société de Développement & d'Investissement du Sud « SODIS-SICAR » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 01 juin 2016.

#### PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers relatifs à l'exercice 2015.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à .....

#### **DEUXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblé Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2015 conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à .....

#### **TROISIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2015 telle que proposée ci-après par le Conseil d'administration:

Résultat net de l'exercice 2015 -2 010 150,496 Amortissements réputés différés -58 924,025 Report déficitaire de l'exercice -2 069 074,521

Cette résolution, mise au vote est adoptée à .....

#### **QUATRIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus définitif et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à .....

#### **CINQUIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 3750 dinars le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2015, soit un montant net d'impôt de 3000 dinars par administrateur.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à .....

- Suite -	
SIXIÈME RESOLUTION:	
L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le n commissaire aux compte pour la période 2016-2018 qui pren aura à statuer sur l'exercice 2018.	•
Ce	tte résolution, mise au vote est adoptée à
SEPTIEME RESOLUTION:	
L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jete d'audit au titre de l'exercice 2015 arrêtés à la somme de 250 Ce	
<b>HUITIEME RESOLUTION:</b>	
L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au d'accomplir toutes les formalités légales.	porteur de copies ou extraits des présents à l'effet
•	tte résolution, mise au vote est adoptée à

#### Projet de résolutions AGO

#### **UNION DE FACTORING**

- UNIFACTOR -

Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 201
Première résolution :
L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2015 tels qu'ils sont présentés.
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à
Deuxième résolution :
L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65, approuve les opérations qui y sont mentionnées.
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à
Troisième résolution :
L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à
Quatrième résolution :
L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence au titre de l'exercice 2015 d'un montant égal à 10.000,000 Dinars nets par Administrateur.
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à
Cinquième résolution :
L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer une rémunération nette de 10.000,000 Dinars pour chaque membre du Comité Exécutif de Crédit, du Comité Permanent de l'Audit Interne et du Comité des Risques au titre de l'année 2015.
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à
Sixième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'Administrateur de:

#### Page - 13 - Lundi 23 Mai 2016

et ce, pour une	durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Général	e Ordinaire statuant sur l'exercice 201
Лise aux voix, с	ette résolution est adoptée à	
Septième rés	olution :	
L'Assemblée Gé	nérale Ordinaire décide de nommer les cabinets:	
et		
Générale Ordin	ette résolution est adoptée àolution :	
Générale Ordin Mise aux voix, c Huitième rés L'Assemblée Gé et fixe les divide	ette résolution est adoptée à	du nominal. Les dividendes seront m
Générale Ordin Mise aux voix, c Huitième rés L'Assemblée Gé et fixe les divide	ette résolution est adoptée à  olution :  enérale approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que prendes au titre de l'exercice 2015 à 0,500 Dinars par action soit 10%	du nominal. Les dividendes seront m
Générale Ordin Mise aux voix, c Huitième rés L'Assemblée Gé et fixe les divide	ette résolution est adoptée à  colution :  enérale approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que prendes au titre de l'exercice 2015 à 0,500 Dinars par action soit 10% es l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard la deux	du nominal. Les dividendes seront m ième quinzaine du mois de juille t 201
Générale Ordin Mise aux voix, c Huitième rés L'Assemblée Gé et fixe les divide	ette résolution est adoptée à  colution :  enérale approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que prendes au titre de l'exercice 2015 à 0,500 Dinars par action soit 10% es l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard la deuxine des fices de l'exercice 2015	d du nominal. Les dividendes seront m ième quinzaine du mois de juille t 201 3 223 033,224
Générale Ordin Mise aux voix, c Huitième rés L'Assemblée Gé et fixe les divide	ette résolution est adoptée à  colution :  enérale approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que prendes au titre de l'exercice 2015 à 0,500 Dinars par action soit 10% es l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard la deux Bénéfices de l'exercice 2015  Résultats Reportés 2014	d du nominal. Les dividendes seront mième quinzaine du mois de juille t 201  3 223 033,224  715 843,008
Générale Ordin Mise aux voix, c Huitième rés L'Assemblée Gé et fixe les divide	enérale approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que prendes au titre de l'exercice 2015 à 0,500 Dinars par action soit 10% es l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard la deux Bénéfices de l'exercice 2015  Résultats Reportés 2014  Résultats distribuables	3 223 033,224 715 843,008 3 938 876,232
Générale Ordin Mise aux voix, c Huitième rés L'Assemblée Gé et fixe les divide	enérale approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que prendes au titre de l'exercice 2015 à 0,500 Dinars par action soit 10% es l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard la deux Bénéfices de l'exercice 2015  Résultats Reportés 2014  Résultats distribuables  Réserves légales 5% x 3 938 876,232	3 223 033,224 715 843,008 3 938 876,232 196 943,812
Générale Ordin Mise aux voix, c Huitième rés L'Assemblée Gé et fixe les divide	ette résolution est adoptée à	3 223 033,224 715 843,008 3 938 876,232 196 943,812 3 741 932,420
Générale Ordin Mise aux voix, c Huitième rés L'Assemblée Gé et fixe les divide	enérale approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que prendes au titre de l'exercice 2015 à 0,500 Dinars par action soit 10% es l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard la deux Bénéfices de l'exercice 2015  Résultats Reportés 2014  Résultats distribuables  Réserves légales 5% x 3 938 876,232  Reliquat  Réserves pour réinvestissements Exonérés 2015	3 223 033,224 3 223 033,224 715 843,008 3 938 876,232 196 943,812 3 741 932,420 1 830 000,000
Générale Ordin Mise aux voix, c Huitième rés L'Assemblée Gé et fixe les divide	enérale approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que prendes au titre de l'exercice 2015 à 0,500 Dinars par action soit 10% is l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard la deuxi Bénéfices de l'exercice 2015  Résultats Reportés 2014  Résultats distribuables  Réserves légales 5% x 3 938 876,232  Reliquat  Réserves pour réinvestissements Exonérés 2015  Réserves pour Fonds social	3 223 033,224  3 223 033,224  715 843,008  3 938 876,232  196 943,812  3 741 932,420  1 830 000,000  40 000,000
Mise aux voix, c Huitième rés L'Assemblée Gé et fixe les divide en paiement dè	ette résolution est adoptée à	3 223 033,224  3 223 033,224  715 843,008  3 938 876,232  196 943,812  3 741 932,420  1 830 000,000  40 000,000  1 500 000,000

#### **PROJET DES RESOLUTIONS**

#### SOCIETE ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD « AMI ASSURANCES »

SIEGE SOCIAL: LES BERGES DU LAC II, CITE LES PINS, 1053, TUNIS – TUNISIE

Projet des résolutions de la société « AMI ASSURANCES » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2016.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un total bilan de 356.236.547 DT et faisant ressortir un résultat net 12.047.430 DT.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions prévues par les articles 200, 205 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et s'élevant à 12.047.430 DT de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice 2015 : 12.047.430,000 DT ;

Réserves légales 5% : 602.371,500 DT ;

Bénéfice distribuable : 11.445.058,500 DT;

Total dividendes à distribuer 5.552.635,200 DT; Solde à affecter aux résultats reportés : 5.892.423,300 DT

Les dividendes, dont la distribution est décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire, correspondent à un dividende de 0,300 DT brut par action. Le paiement aura lieu à partir du ...... 2016.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 7000 DT brut par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2016.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer ......, en tant que co-commissaire aux comptes de la Société, pour trois (3) années, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer comme administrateurs de la Société, pour une période de trois (3) ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les nouveaux administrateurs suivants :

La Banque Nationale Agricole (BNA), représentée par :

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires de la Société que :

- 1. le groupe Banque Nationale Agricole (BNA), a franchi à la hausse le seuil de 20% du capital et détient ainsi au 31 décembre 2015, actions et droits de vote, représentant 23.5% du capital de la Société.
- 2. la société HBG HOLDING, a franchi à la hausse le seuil de 20% du capital et détient ainsi au 31 décembre 2015, actions et droits de vote, représentant 20.04% du capital de la Société.

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires que la consultation pour le choix du partenaire stratégique a été lancée..

#### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès -verbal.

#### **INFORMATIONS POST AGO**

#### ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble les Arcades Tour A- Les Berges du Lac Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 mai 2016, la Société ONE TECH HOLDING publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

#### 1. Les résolutions adoptées :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent (90,965%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2015, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Après avoir examiné et arrêté les résultats de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat bénéficiaire de 16 170 986,338 Dinars comme suit :

Résultat de l'exercice 2015	16 170 986,338
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	15 289 161,214
Sous total	31 715 262,102
Réserve légale 5%	1 585 763,105
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés (dividendes imposables)	29 874 384,447

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 5% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013. Le conseil constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Prime d'émission	119 233 846,077
Total	119 488 960,627

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer, au titre de l'exercice 2015, un dividende de 225 millimes par action correspondant à la somme globale de 12 060 000,000 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

Ainsi, l'Assemblée Générale Ordinaire précise que les dividendes distribués de 12 060 000,000 Dinars sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source de 5%.

La mise en payement des dividendes est fixée pour la date du 17 Juin 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 20.000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des administrateurs, pour une période de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 :

Monsieur Moncef Sellami;

Monsieur Ahmed Friaa;

Monsieur Ezzeddine Saidane:

Monsieur Hédi Karim Sellami;

Monsieur Riadh Cherif;

La Société Odyssée Dattes représentée par Mme Naila Horchani;

Le Consortium Tuniso Koweitien de Développement représenté par M. Abdullah Youssef Al-Shaijie;

Le fonds Maghreb Private Equity Fund III PCC représentée par M. Ziad Oueslati;

Monsieur Slim Sellami; et

Monsieur Zouhaier Ben Khelifa.

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remercient les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

En outre, l'Assemblée prend acte et agrée la prise des nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires de la Société que le fond AFRICINVEST FUND III LLC a franchi le seuil de participation dans le capital de la Société, en date du 22 Décembre 2015, et qu'il détient plus de 5% de droit de vote dans le capital social de la Société.

Suite à la demande de AFRICINVEST III LLC en date du 27 Janvier 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le fonds AFRICINVEST FUND III LLC en qualité d'administrateur, et ce pour la durée du mandat du Conseil d'Administration actuel qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Le fonds AFRICINVEST FUND III LLC représenté par M. Karim TRAD déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées, en remercie l'Assemblée et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer les dites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide la nomination de la société « Cabinet Zahaf & Associés » inscrite sous le numéro B 0150462013 sur le registre de commerce de Tunis et ayant la matricule fiscale n°1289198 K/A/M/000 en qualité de commissaire aux comptes, et ce pour un mandat de trois ans s e terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2018. La rémunération du Commissaire aux comptes sera fixée en conformité avec la législation en vigueur.

Monsieur Mahmoud Zahaf représentant de la société « Cabinet Zahaf & Associés » déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du cabinet MAZARS représenté par M. Mourad Fradi en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce pour un mandat de trois ans se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Mourad Fradi déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### 2-Le bilan après affectation du résultat :

### Bilan après affectation du résultat de l'exercice 2015

(Selon PV de l'AGO du 18 Mai 2016 ayant approuvé les états financiers arcêtés au 31/12/2015)

ACTIFS	Am 31/12/2015	Am 31/12/2014	CAPITAUX PROPRES	A=31/12/2015	A=31/12/2014
ACTIES NON COURANTS					
Actifs in mobilis &					
Immobilisations incorporelles	44 923	44 923	Capital social	53 600 000	53 600 000
Moins: amonissement		<u>-17 255</u>	Réserves légales	3 009 731	1 423 968
\$\tag{Total}	12 693	27 668	Princ d'emission	107 173 097	119 170 838
Immobilisations comporelles	1 222 857	1 089 385	Resultats reportés	30 129 <b>49</b> 8	15 544 275
Moins: amonissement		-116 799			
\$\tag{Total}	865 778	972 586	Total des capitanx propres après affectation du resultat de	193 912 326	189 739 081
Immobilisations financières	194 892 153	192 0 <del>0</del> 9 332	l'exercice		
Moins: Provisions	-200 000	0			
S/Total	194 692 153	192 069 332	PASSIFS		
Total des actifs immobilisés	195 570 616	193 069 586	Passifs non commuts		
			Emprunts	1 953 <b>0</b> 95	4 301 978
Autres actifs non courants	0	520 715	Provision pour risques et charges	275 000	275 000
Total des actifs non commuts	195 570 616	193 590 301	Total des passifs non comrants	2 228 695	4 576 978
ACTIFS COURANTS			PASSIES COURANTS		
Stocks	0	0			
Moins: Provisions	0	0			
S/Total	8		Foumisseurs et comptes rattachés	327 405	207 954
Clients et comptes rattachés	1 091 180	712 934			
Moins: Provisions	0	0	Autres passifs courants	616 387	406 877
S/Total	1 091 180	712 934			
Autres actifs courants	3 459 937	1 270 244	Autres passifs financiers	14 777 156	14 806 884
Moins: Provisions	0	0			
	3 459 937	1270244	Concours bancaires	0	0
Placements et autres actifs financiers	11 442 151	13 830 307			
Liquidités et équivalents de liquidités	298 085	333 <b>988</b>	Total des passifs courants	15 720 948	15 421 715
Total des actifs courants	16 291 353	16147473	Total des passifs	17 949 643	19 998 693
Total des actifs	211 861 969	209 737 774	Total capitaux propres et passils	211 861 969	209 737 774

#### 3-L'état d'évolution des capitaux propres :

DESIGNATION	Capital seescrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Résultat reportés	Résultat de la période	Tetal
Situation des capitaux propres au 31 décembre 2015	53 600 000	119 233 097	1 423 968	15 544 275	16 170 986	205 972 326
Affectation du résultat bénéficiaire 2015 (AGO du 18 Mai 2016)			1 585 763	14 585 223	-16 170 986	•
Dividendes		-12 060 000				-12 060 000
Situation des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2015	53 600 000	107 173 097	3 009 731	30 129 498	•	193 912 326

#### **INFORMATIONS POST AGE**

#### ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble les Arcades Tour A- Les Berges du Lac Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 mai 2016, la Société ONE TECH HOLDING publie ci-dessous les résolutions adoptées :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent (90,965%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

En application de l'article 13 de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Extraordinaire informe les actionnaires de la Société que le fonds d'investissement AFRICINVEST FUND III LLC a franchi le seuil de 5% de participation dans le capital de la Société en date du 22 décembre 2015 et qu'il détient en conséquence plus de 5% des droits de vote dans le capital social de la Société.

Sans vote

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de porter le nombre des membres du conseil d'administration de la société, limité à 10 actuellement, à 12 membres qui est le seuil légal maximum.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

En conséquence de la précédente résolution, l'Assemblée décide la modification du premier alinéa de l'article 16 des statuts de la société comme suit :

Article 16 « nouveau »:

« La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de douze (12) membres, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. »

Tout le reste de l'article 16 des statuts reste inchangé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

#### **RESOLUTIONS ADOPTEES**

#### SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

#### Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2016

#### Première Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de modifier le type de SICAV OPPORTUNITY en la changeant d'un OPCVM de distribution en un OPCVM de capitalisation et ce, à compter de l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

#### Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'apporter aux statuts de la société les modifications relatives au changement du type de SICAV OPPORTUNITY d'un OPCVM de distribution en un OPCVM de capitalisation ainsi que leur mise en conformité avec les dispositions légales et réglementaires régissant les OPCVM.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la nouvelle version des statuts de SICAV OPPORTUNITY telle que figurant en annexe du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

#### **Troisième Résolution:**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

#### **RESOLUTIONS ADOPTEES**

# Sicav Prosperity Société d'Investissement à Capital Variable Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

#### Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2016

#### Première Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de modifier le type de SICAV PROSPERITY en la changeant d'un OPCVM de distribution en un OPCVM de capitalisation et ce, à compter de l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

#### **Deuxième Résolution:**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'apporter aux statuts de la société les modifications relatives au changement du type de SICAV PROSPERITY d'un OPCVM de distribution en un OPCVM de capitalisation ainsi que leur mise en conformité avec les dispositions légales et réglementaires régissant les OPCVM.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la nouvelle version des statuts de SICAV PROSPERITY telle que figurant en annexe du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

#### **Troisième Résolution:**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

#### **PAIEMENT DE DIVIDENDES**

#### AMEN PREMIERE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable Siège social : Avenue Mohamed V -1002 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2016, **AMEN PREMIERE SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015 et à compter **du mercredi 25 mai 2016** un dividende de **4,025 dinars** par action.

Ce dividende est payable aux guichets d'AMEN BANK.

2016 - AS - 3637

#### **AVIS DE SOCIETES**

#### PAIEMENT DE DIVIDENDES

#### **MAC EQUILIBRE FCP**

Fonds Commun de Placement **Adresse** : Green Center Bloc C 2 ème Etage- Rue du Lac Constance Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de **MAC EQUILIBRE FCP** informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015 et à compter du **Lundi 30 Mai 2016**,

Un dividende de 4,751 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets de MAC SA.

#### **OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **MAC EQUILIBRE FCP** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2016 - AS - 3638

#### **PAIEMENT DE DIVIDENDES**

#### MAC CROISSANCE FCP

Fonds Commun de Placement **Adresse**: Green Center Bloc C 2 ème Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de **MAC CROISSANCE FCP** informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015 et à compter du **Lundi 30 Mai 2016**,

Un dividende de 3,766 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets de MAC SA.

#### **OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de MAC CROISSANCE FCP le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2016 - AS - 3639

#### **AVIS DE SOCIETES**

#### PAIEMENT DE DIVIDENDES

#### MAC EPARGNANT FCP

Fonds Commun de Placement **Adresse**: Green Center Bloc C 2 ème Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de **MAC EPARGNANT FCP** informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015 et à compter du **Lundi 30 Mai 2016**,

Un dividende de 5,485 dinars par part

Ce dividende est payable aux guichets de MAC SA.

#### **OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de MAC EPARGNANT FCP le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2016 - AS - 3640

#### PAIEMENT DE DIVIDENDES

#### **FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS**

Fonds Commun de Placement

Adresse: Boulevard principal - angle rue Turkana et rue Malawi
1053- Les Berges du Lac - Tunis.

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 28 avril 2016, la BIAT ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de **FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2015, un dividende de :

#### 3,711 dinars par part

Ce dividende est payable à partir du **24 mai 2016** aux guichets de la BIAT, de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

#### **OPTION**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2016 - AS - 3641

**AVIS DE SOCIETES** 

#### **CHANGEMENT DE COORDONNEES**

#### **ATTIJARI GESTION**

Société de gestion de portefeuilles de valeurs Mobilières pour le compte de tiers Agrément du CMF n°23-2007 du 20 novembre 2007 Adresse : Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie 1053 Les Berges du Lac

ATTIJARI GESTION porte à la connaissance du public qu'elle a changé de coordonnées téléphoniques comme suit :

Numéro de téléphone: 70 640 870

Le numéro de fax demeure inchangé : 71 963 280

2016 - AS - 3642

#### **CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**

# EMPRUNT OBLIGATAIRE «ATL 2016-1»

Arab Financial Consultants « AFC », intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «ATL 2006-1» de 30 000 000 DT, ouvertes au public le 26/04/2016, ont été clôturées le 16 Mai 2016, pour un montant de 30 000 000 DT.

2016 - AS - 3643

AVIS DE SOCIETES

#### Augmentation de capital annoncée

#### **EURO-CYCLES**

Siège Social : Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse

La Société EURO-CYCLES porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 28 avril 2016, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 2 700 000 de dinars par incorporation de réserves, et ce, par l'émission de 2 700 000 d'actions nouvelles gratuites à répartir entre les anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour deux (2) actions anciennes, avec entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le capital sera porté ainsi de 5 400 000 de dinars à 8 100 000 de dinars de 1 dinar chacune.

#### Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du 01 juin 2016.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **01 juin 2016**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 01 juin 2016.

#### Prise en charge par Tunisie Clearing:

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du 01 juin 2016.

#### **AUGMENTATION DE CAPITAL**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin officiel du CMF en date du 03/05/2016

# SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER »

Société Anonyme au capital de 32 524 800 dinars devisé en 32 524 800 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

Siège Social : Menzel Hayet, 5033 Zeramedine, Monastir, Tunisie

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 décembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de la société SOMOCER d'un montant de 8 131 200 DT pour le porter ainsi de 32 524 800 DT à 40 656 000 DT, et ce, par l'émission de 8 131 200 nouvelles actions émises au prix de 1,8 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 0,8 DT (800 millimes) de prime d'émission. Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour quatre

(04) actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration devra redistribuer les actions nouvelles éventuellement non souscrites entre les actionnaires.

#### But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par SOMOCER visant à :

- Financer des investissements dans le cadre de son programme de mise à niveau et assurer ses investissements annuels de remise en état;
- Rembourser une partie de ses dettes bancaires à court terme afin d'assurer une structure d'endettement équilibrée et réduire le poids de ses charges financières supportées;
- Consolider sa position sur le marché local et développer davantage sa présence à l'international.

#### Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 8 131 200 DT par souscription en numéraire et par émission de 8 131 200 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire ;
- Valeur nominale des actions : un (01) DT ;
- Catégorie des actions : ordinaires ;
- Forme des actions : nominatives.

#### Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de un dinar huit cent millimes (1,800 DT) par action, soit un (01) DT de valeur nominale et huit cent millimes (0,800 DT) de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

#### Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible: La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOMOCER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible: En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductibles, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

#### Période de souscription

La souscription aux 8 131 200 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en propriété, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et ce du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus\*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible, n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du 16/06/2016 au 17/06/2016 inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

#### **Etablissements domiciliataires**

Tous les intermédiaires agrées administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOMOCER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,800 DT, soit 1 DT représentant la valeur nominale de l'action et 0,800 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (03) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°10409064103452478809 ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque « STB », agence Kantaoui, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

<sup>\*</sup> Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

<sup>\*\*</sup> Il convient de signaler que suite à une demande formulée par M. Lotfi Abdennadher et des actionnaires personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, sollicitant une dérogation à leur soumission à une offre publique visant le reste du capital de la société, au cas où ils viendraient à franchir le seuil de 40% du capital suite à l'éventuelle distribution entre les actionnaires des actions non souscrites à titre irréductibles et réductible dans le cadre de la présente opération de l'augmentation du capital, le CMF par décision n°20 en date du 29/04/2016 a octroyé ladite dérogation.

#### Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/06/2016** à 15H à MAXULA BOURSE, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAXULA BOURSE), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

#### Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par MAXULA BOURSE, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

#### Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 32 524 800 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

#### Jouissance des actions nouvelles :

Les 8 131 200 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2015.

# RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

#### Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne un droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

Selon l'article 35 des Statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

#### Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

#### Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

• Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

#### Marché des titres

Les actions de la société SOMOCER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

#### Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 32 524 800 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOMOCER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/05/2016** droits de souscription détachés.

#### Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

#### Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 25/05/2016 au 15/06/2016 inclus\*\*\*.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

#### Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

#### Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780118» durant la période de souscription préférentielle, soit du **25/06/2016** au **15/06/2016** inclus\*\*\*.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780126» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA- Intermédiaire en bourse.

\*\*\*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°16-0939 en date du 29/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOMOCER, de Maxula Bourse intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2016.

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 »

#### **DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

#### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION:**

#### Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette d'ate.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'ile de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

#### But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

#### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS:**

#### Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

**Prix de souscription et d'émission** : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

#### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- <u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.
  - Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.
- <u>Taux fixe</u>: 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement**: Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

**Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement: Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

#### Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

#### Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

<u>Durée totale:</u> Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2** années de grâce.

<u>Durée de vie moyenne</u> : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

<u>Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)</u>: La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 3,971 années.

Garantie: Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Mode de placement**: L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'ile de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note CCC+ (Exp)(tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 28 avril 2016.

**Notation de la société**: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015** 

**Organisation de la représentation des obligataires** : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### **RENSEIGNEMENTS GENERAUX:**

#### Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « SERVICOM 2016» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

#### Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par TUNISIE CLEARING**: La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

#### **AVIS DE SOCIETES**

#### **EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF: Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# EMPRUNT OBLIGATAIRE - MEUBLATEX 2015 -

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société MEUBLATEX, réunie le **22 juin 2015** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ne dépassant pas les 10.000.000 dinars, dans un délai d'un an et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant et les conditions de l'émission de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du **22 juin 2015** a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus sous les conditions suivantes :

Le montant : 9.000.000 DTLe prix d'émission : 100 DT

- La durée : 7 ans dont 2 ans de franchise

- Le mode de remboursement : annuel constant, à raison de 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation à partir de la 3<sup>ème</sup> année suivant la date limite de souscription
- Garantie : aval bancaire

En ce qui concerne le taux d'intérêt, le Conseil d'Administration a délégué au Vice Président Directeur Général ou au suppléant du Directeur Général Adjoint le soin de le fixer suivant les conditions du marché.

Dans le cadre de cette délégation, le Vice Président Directeur Général, Monsieur Mourad MHIIRI a fixé le taux d'émission de l'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" à 7,85% l'an.

Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

**Dénomination de l'emprunt : «MEUBLATEX 2015»** 

Montant: 9 000 000 dinars divisés en 90 000 obligations de 100 dinars chacune.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de 7,85% l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel**: Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,85% pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchise.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5 ans** pour le présent emprunt.

**Duration**: Elle correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à recevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration du présent emprunt obligataire est égale à 4,269 années.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** au siège d'AMEN INVEST intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **30 juin 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 juillet 2016** avec maintien de la date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11 juillet 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dés la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2016** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30 juin 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement :** Toutes les obligations émises font l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 dinars à partir de la 3<sup>ème</sup> année suivant la date limite de clôture des souscriptions ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30 juin 2023.** 

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêt aura lieu le **30 juin 2017**. Le premier remboursement en capital aura lieu à partir de la 3<sup>ème</sup> année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public: Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 16 mai 2016 auprès d'AMEN INVEST, Intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par le société pour la tenue du registre des obligatires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et comportant la mention de la banque garante, ainsi que la tenue du registre des obligations "MEUBLATEX 2015", seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garanties bancaires**: L'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" est assorti de la garantie des banques suivantes sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations, selon les tranches suivantes:

- Tranche A: 4 MD garantie par AMEN BANK;
- Tranche B: 1,5 MD garantie par la Société Tunisienne de Banque STB;
- Tranche C: 1 MD garantie par la Banque Tuniso-libyenne BTL;
- Tranche D: 2,5 MD garantie par Qatar National Bank QNB.

A cet effet, les banques garantes assureront, chacune pour la tranche qu'elle garantit, à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus, conformément aux lettres de garantie figurant au présent prospectus.

Les contrats de garantie, sûretés et engagements peuvent être consultés au siège de la société.

Cotation en bourse: Dès la clôture des souscriptions, la société MEUBLATEX s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse AMEN INVEST de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" au marché obligataire de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing: La Société MEUBLATEX s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Circulation des titres: Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire doit porter la mention de la Banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le **n° 16-938** du **28 avril 2016**, est mis à la disposition du public, auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site web du CMF.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2016.

2016 - AS - 3499

## AVIS

# **COURBE DES TAUX DU 23 MAI 2016**

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,299%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,324%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,358%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,426%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,460%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,469%	983,254
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,502%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,544%	1 003,504
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,570%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,613%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017	4,740%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,923%	1 019,493
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,627%		994,648
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,772%	993,728
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,803%	865,989
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,852%	990,902
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,033%	982,361
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,164%	974,693
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,213%	981,410
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,470%	1 020,654
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,520%	953,824
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,651%	964,705
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		953,779
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,798%	952,272
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,799%	·	963,125
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,017%		974,752

<sup>&</sup>lt;sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT. Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

THRES OF CVM THRES OF CVM THRES OF CVM THRES OF CVM	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM
---	--------------	--------------	--------------	--------------

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'o	ouverture	VL au 3	31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
		OPCVM DE CA		ON				
-	TUNISIE SICAV	SICAV OBLIGATAIRES DE CAR TUNISIE VALEURS		07/92		158,378	160,644	160,692
	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT		04/07		106,845	108,447	108,480
	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE		02/99		91,865	93,073	93,099
		FCP OBLIGATAIRES DE CAPIT	TALISATION - VI	L QUOTIDIENNI	E			
	FCP SALAMETT CAP	AFC		01/07		14,059	14,288	14,292
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS		12/14		102,902	104,505	104,540
_		FCP OBLIGATAIRES DE CAPITA			RE	1 110	4 400	
	FCP MAGHREBIA PRUDENCE AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	UFI CGF		01/06		1,446 101,636	1,466 103,165	1,467 103,243
	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCF	SICAV MIXTES D.				101,030	103,103	103,243
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST		10/92		38,754	39,280	39,291
	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/0	05/93		52,546	53,281	53,295
		FCP MIXTES DE CAPITAL		04/08		107.510	100 700	404.40
	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION AXIS GESTION		04/08		137,513 507,535	133,732 494,852	134,425 495,973
	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE		10/08		113,965	120,607	120,469
_	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE		10/08		124,044	125,107	125,113
_	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	_	10/08		130,506	136,820	136,607
	FCP MAXULA STABILITY FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE		05/09		115,457 90,706	119,955 96,647	119,798 96,608
	FCP KOUNOUZ	TSI		07/08		139,804	143,238	143,564
	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS		09/10		86,081	91,731	91,494
19	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/0	05/11		96,174	93,732	93,838
	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS		12/14		120,916	139,401	139,627
	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS BIAT ASSET MANAGEMENT		12/14		115,022 77,451	126,779	126,829
	FCP BIAT-CROISSANCE FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT BIAT ASSET MANAGEMENT		09/12		77,451 104,165	81,022 107,893	81,063 107,962
	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT		09/12		91,294	96,004	96,071
	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT		12/15		100,342	98,268	97,597
	FCP SMART CROISSANCE * FCP VALEURS CEA	SMART ASSET MANAGEMENT TUNISIE VALEURS		05/11		94,997 17,657	101,783 18,947	101,673 18,979
	TCI VALLENS CEA	FCP MIXTES DE CAPITALIS				,		.0,0.0
28	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/0	03/07		1 482,785	1 523,892	1 523,341
_	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION		02/04		2 255,016	2 217,186	2 219,012
	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST		02/10		111,969	119,510	119,644
	FCP OPTIMA FCP SECURITE	BNA CAPITAUX BNA CAPITAUX		10/08		103,734 133,703	109,296 141,439	109,387
_	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE		05/09		133,703	141,439	141,493 143,207
	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS		03/09		14,385	15,501	15,392
	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/1	10/12		5 000,704	5 141,709	5 137,731
36	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/1	11/13		4 834,515	4 988,153	4 987,701
	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI		01/06		2,205	2,401	2,391
	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI		01/06		1,983	2,120	2,112
_	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI		09/09		1,013	1,131	1,126
	FCP HAYETT MODERATION FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST AMEN INVEST		03/15		1,028 1,018	1,066 1,063	1,068 1,065
	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST		03/15		1,005	1,065	1,068
	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/1	11/15		100,000	104,049	103,805
44		CGF		05/09		8,898	9,440	9,384
45	,	CGF		02/08		104,040	111,541	110,827
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP	OPCVM DE I		02/08 N		116,127	118,924	118,948
		OTC VIN BET	Date	Dernier div	vidende	VL au		
	Dénomination	Gestionnaire	d'ouverture	Date de	Montant	31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
		SICAV OB.	LIGATAIRES	paiement			<u> </u>	
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	110,389	110,426
48		AMEN INVEST	10/04/00		3,811	103,902	105,340	105,366
	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06		4,209	105,861	107,411	107,443
_	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV	ATTIJARI GESTION AUTO GEREE	01/11/00 07/05/07	23/05/16 05/04/16	4,087 4,543	102,527 104,186	104,162 101,422	100,088 101,459
51		AXIS GESTION	01/05/07	22/05/15	3,552	104,186	101,422	101,459
	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,365	106,401
	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	104,051	104,081
	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,628	106,658
	GENERALE OBLIG SICAV CAP OBLIG SICAV	CGI COFIB CAPITAL FINANCE	01/06/01 17/12/01	29/05/15 25/04/16	3,625 3,962	102,126 104,297	103,815 102,017	103,850 102,050
	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	104,297	105,203	105,234
	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,816	104,195	104,229
	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	102,785	102,816
_	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10		3,231	103,500	104,774	104,800
62	SICAV RENDEMENT UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SBT SCIF	02/11/92 16/10/00		3,756 3,863	102,630 104,796	100,308 106,287	100,338 106,317
	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/10/00	16/05/16	4,333	104,796	100,287	100,213
	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	105,398	105,429
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,843	106,873
67	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,617	104,655
	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	100,810	100,840
68		TUNISIE VAI EUDS	01/00/05	20/05/15	2 400	405 000	400 450	400 405
68 69		TUNISIE VALEURS UBCI FINANCE	01/08/05 15/11/93	29/05/15 25/04/16	3,489 3,709	105,028 102,549	106,458 100,355	106,485 100,388

	TITRES OPCVM	TITRES OPCVM	TITE	RES OPC	CVM	TITR	RES OPCV	'M
71 FC	P SALAMMETT PLUS	FCP OBLIGATAIRE	S - VL QUOTIDI 02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,324	10,328
-	P AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,862	104,891
	P HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10		4,279	103,901	101,238	101,271
-	P OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	103,288	102,279	102,314
	GFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-		10,140	10,272	10,274
		FCP OBLIGATAIRES	- VL HEBDOMA	ADAIRE		-,		• ,
76 AR	RABIA SICAV	AFC SICAV M	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	57,955	58,097
77 AT	TIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	137,887	135,679	133,663
-	TIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 402,879	1 407,638	1 390,497
79 SIC	CAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,484	114,548
80 SIC	CAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,685	109,767
81 SIC	CAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	97,849	98,100
82 SIC	CAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,914	16,923
83 SIC	CAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	269,672	269,516
84 SIC	CAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	28,585	28,495
85 STI	RATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 280,128	2 275,935
86 SIC	CAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	68,867	70,015	70,419
87 SIC	CAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	53,774	53,487	53,565
	NION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	101,099	101,180
89 UB	SCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE FCP MIXTES - V	10/04/00		0,359	80,942	84,957	85,069
90 FC	EP IRADETT 20	AFC AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,778	10,783
91 FC	P IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,645	11,651
92 FC	P IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,304	14,342
93 FC	P IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,811	12,828
94 AT	TIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,102	12,893	12,557
95 AT	TIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	10,809	11,212	11,189
96 AT	TIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/16	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97 AT	TIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98 BN	AC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	142,677	142,875
99 BN	IAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	137,241	137,321
100 FC	P OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,398	9,417
101 FC	P DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	92,918	99,754	99,881
102 FC	P AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	18/05/16	0,767	78,915	79,006	79,200
103 FC	P AFEK CEA	TSI	01/07/11	18/05/16	0,807	79,803	80,538	80,845
-	INISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	18/05/16	3,062	96,121	99,888	99,935
	BCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	93,483	93,524
106 FC	P AL HIKMA	STB MANAGER  FCP MIXTES - VI	19/01/16		-	-	102,489	102,514
107 FC	P AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10		2,063	108,156	113,203	112,871
108 FC	P AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	102,466	102,439
109 FC	P BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	139,871	140,040
110 FC	P HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	100,382	101,359	98,885
111 FC	P HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	94,832	101,002	98,686
112 MA	AC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	199,033	198,569
113 MA	AC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	182,481	182,294
114 MA	AC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	158,353	158,203
	AC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
-	AC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	19,517	19,519
117 MA		MAC SA	04/10/10		-	129,046	143,844	143,304
-	AC AL HOUDA FCP				1 407	116,015	116,861	116,314
118 FC	P VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10		1,407			
118 FC	P VIVEO NOUVELLES INTRODUITES INISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 711,145	
118 FC	P VIVEO NOUVELLES INTRODUITES INISIAN EQUITY FUND IP UNIVERS AMBITION CEA	UGFS-NA SCIF	30/11/09 26/03/13			8 825,261 7,867	8,488	8,436
118 FC 119 TU 120 FC 121 UG	P VIVEO NOUVELLES INTRODUITES INISIAN EQUITY FUND P UNIVERS AMBITION CEA SFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA SCIF UGFS-NA	30/11/09 26/03/13 11/12/14	24/05/13	32,752	8 825,261 7,867 88,101	8,488 84,396	8,436 84,686
118 FC 119 TU 120 FC 121 UG 122 FC	P VIVEO NOUVELLES INTRODUITES INISIAN EQUITY FUND P UNIVERS AMBITION CEA GFS ISLAMIC FUND P SMART EQUITY 2	UGFS-NA SCIF UGFS-NA SMART ASSET MANAGEMENT	30/11/09 26/03/13 11/12/14 15/06/15	24/05/13 29/05/15 -	32,752	8 825,261 7,867 88,101 946,487	8,488 84,396 983,940	8,436 84,686 978,825
118 FC 119 TU 120 FC 121 UG 122 FC	P VIVEO NOUVELLES INTRODUITES INISIAN EQUITY FUND P UNIVERS AMBITION CEA SFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA SCIF UGFS-NA	30/11/09 26/03/13 11/12/14 15/06/15 14/12/15	24/05/13 29/05/15 - -	32,752	8 825,261 7,867 88,101	8,488 84,396	8 630,620 8,436 84,686 978,825 5132,594
118 FCI 119 TUI 120 FCI 121 UG 122 FCI 123 FCI	P VIVEO NOUVELLES INTRODUITES INISIAN EQUITY FUND P UNIVERS AMBITION CEA GFS ISLAMIC FUND P SMART EQUITY 2	UGFS-NA SCIF UGFS-NA SMART ASSET MANAGEMENT TUNISIE VALEURS	30/11/09 26/03/13 11/12/14 15/06/15 14/12/15	24/05/13 29/05/15 - - NE	32,752	8 825,261 7,867 88,101 946,487	8,488 84,396 983,940	8,436 84,686 978,825
118 FCI 119 TUI 120 FCI 121 UG 122 FCI 123 FCI	P VIVEO NOUVELLES INTRODUITES INISIAN EQUITY FUND P UNIVERS AMBITION CEA GFS ISLAMIC FUND P SMART EQUITY 2 P VALEURS INSTITUTIONNEL	UGFS-NA SCIF UGFS-NA SMART ASSET MANAGEMENT TUNISIE VALEURS FCP ACTIONS - STB FINANCE FCP ACTIONS - V.	30/11/09 26/03/13 11/12/14 15/06/15 14/12/15 VL QUOTIDIEN: 20/01/15	24/05/13 29/05/15 - - NE 19/05/16	32,752 0,102 -	8 825,261 7,867 88,101 946,487 5000,000	8,488 84,396 983,940 5141,343	8,436 84,686 978,825 5132,594
118 FCI 119 TU 120 FCI 121 UG 122 FCI 123 FCI 124 FCI	P VIVEO NOUVELLES INTRODUITES INISIAN EQUITY FUND P UNIVERS AMBITION CEA IFS ISLAMIC FUND P SMART EQUITY 2 P VALEURS INSTITUTIONNEL P INNOVATION P UNIVERS AMBITION PLUS	UGFS-NA SCIF UGFS-NA SMART ASSET MANAGEMENT TUNISIE VALEURS FCP ACTIONS - STB FINANCE FCP ACTIONS - V.	30/11/09 26/03/13 11/12/14 15/06/15 14/12/15 VL QUOTIDIEN: 20/01/15 L HEBDOMADA 12/02/13	24/05/13 29/05/15 - - - NE 19/05/16 UIRE 29/05/15	32,752 0,102 -	8 825,261 7,867 88,101 946,487 5000,000 103,095	8,488 84,396 983,940 5141,343 110,565	8,436 84,686 978,825 5132,594 111,202
118 FCI 119 TU 120 FCI 121 UG 122 FCI 123 FCI 124 FCI 125 FCI 126 CE	P VIVEO NOUVELLES INTRODUITES INISIAN EQUITY FUND P UNIVERS AMBITION CEA GFS ISLAMIC FUND P SMART EQUITY 2 P VALEURS INSTITUTIONNEL P INNOVATION	UGFS-NA SCIF UGFS-NA SMART ASSET MANAGEMENT TUNISIE VALEURS FCP ACTIONS - STB FINANCE FCP ACTIONS - V.	30/11/09 26/03/13 11/12/14 15/06/15 14/12/15 VL QUOTIDIEN: 20/01/15 L HEBDOMADA	24/05/13 29/05/15 - - - NE 19/05/16 UIRE 29/05/15	32,752 0,102 - - - 2,265	8 825,261 7,867 88,101 946,487 5000,000	8,488 84,396 983,940 5141,343 110,565	8,436 84,686 978,829 5132,594

<sup>\*</sup> Initialement dénommé FCP SAFA \*\* FCP en liquidation anticipée

# BULLETIN OFFICIEL

DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4èmeTranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél: (216) 71 947 062
Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

#### Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn email 1 :cmf@cmf.org.tn email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF Mr. Salah Essayel

<sup>\*\*\*</sup> En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

#### **COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société «Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED- » et l'ouverture au public de « FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

# LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \*

## I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

	1	
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage- Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour -Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
	T. Control of the Con	Ì
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-  66. Union Internationale de Banques "UIB"	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse- 65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	73 342 669 71 120 392

#### I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

# II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

2. Cres Mediterranderver of Assurances and Resistantinoses' COMAR'   25. Avenue de la Liberte - 1002 Turils   71 141 420   25. Compagnia Turnishmer pour (Assurances de Commerce Extériour CONTONACE   71 141 420   71 340 899			
23. Compagnier Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur	21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
21.Comptoi National du Pisetique		26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
Section   Sect		Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Completi National Tunisien 'CNT'  26. Cili Bank  55. avenue Jugurtha -1002 TUNIS-  77. Evolution Economique  Route de Monastir -4018 SOUSSE-  78. 227 232  29. Ecroupe des Assurances de Tunisie 'GAT'  29. International Tourisin Investment 'ITI SICAF'  19. Le International Tourisin Investment 'ITI SICAF'  30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takáfudila »  11. Coan and Investment CO  10. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takáfudila »  11. Loan and Investment CO  10. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takáfudila »  11. Loan and Investment CO  10. Soule de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-  78. Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-  79. 308 777.  10. Soule de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-  79. 308 777.  10. Soule de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-  79. 308 777.  10. Patrin Beach Palace Jerba  10. Patrin Beach Palace Jer	24.Comptoir National du Plastique		73 343 200
27. Evolution Economique	25. Comptoir National Tunisien "CNT"	1	74 467 500
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"  9	26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"  30. La Tunisionne des Assurances Takaful « Al-Takáfoulta »  31. Loan and Investment Co  31. Loan and Investment Co  31. Loan and Investment Co  32. Meublatex  33. North Africa International Bank -NAIB -  34. Palm Beach Palace Jerba  35. Plaza SICAF  36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme  37. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme  38. Société Commerciale Import-Export du Gouvemorat de Nabeul  48. El Karama »  39. Société de Surannees et de Réassurances "MAGHREBIA"  40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO « Route de Mahdia Km 10-3054 Stax»  41. Société de Developpement & d'Exploitation de la Zone Franche de Port de Zarzis et Produits Chrimiques de Mégrine " SEPCM"  42. Société de Developpement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis et Alixania Pranama El Manner - 2009 Til 89. Société de Portoution financial et Marier Société de Portoution de Materia Société de Developpement du Centre Outstander ( Carte de Marier Sufficie de Developpement du Centre Outstander de Merchallon ( Carte de Marier Sufficie de Developpement du Centre Outstander de Polision de Carte de Marier Société de Developpement de Carte de Carte de Marier Société de Developpement de Carte de Marier Société de Developpement de Carte de Carte de Marier Société de Developpement de Carte de Carte de Polision de La Carte Developpement de Carte Developpemen	27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. International Tourism Investment 'TIT SICAF"	28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel. Tunis  31. Loan and Investment Co  32. Meubhatex  Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE- 73 308 777  33. North Africa International Bank -NAIB -  34. Palim Beach Palace Jerba  34. Palim Beach Palace Jerba  35. Pilaza SICAF  Rue 8610 - Z.I 2035 CHARGUIA- 76 565 621  36. Société AJ Jazira de Transport & de Tourisme 77 5657 300  37. Société AJ Jazira de Transport & de Tourisme 78. Société AJ Jazira de Transport & de Tourisme 78. Société AJ Jazira de Transport & de Tourisme 78. Société AJ Jazira de Transport & de Tourisme 79. Société Agro Technologies « AGROTECH » 80. Société AJ Jazira de Transport & de Tourisme 81. Avenue Birc Challouf -8000 Nabeul- 82. El Karana » 83. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO » 83. Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul- 84. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO » 85. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO » 86. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO » 87. Société de Développement & Glives de Kégnine " SEPCM " 88. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis - B. P. 40 -4137 ZARZIS- 87. Société de Développement & d'Investissement du Sout "SODEK" 88. Société de Développement & d'Investissement du Sout "SODEK" 88. Société de Développement & d'Investissement du Sout "SODINS SIGNA" 89. Société de Développement & d'Investissement du Sout "SODEK" 89. Société de Développement & d'Investissement du Sout "SODEK" 89. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "Avenue Tailb Mihir -Batiment Société de la Foire de Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "Avenue Tailb Mihir -Batiment Société de la Foire de Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "Avenue Tailb Mihir -Batiment Société de la Foire de Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "Avenue Tailb Mihir -Batiment Société de la Foire de Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "Avenue Tailb Mihir -Batiment Société de la Foire de Société de Dé	29. International Tourism Investment "ITI SICAF"		71 235 701
31. Loan and Investment Co  1 Turls  21. Moubilatex  Route de Turiis -4011 HAMMAM SOUSSE- 32. Moubilatex  Route de Turiis -4011 HAMMAM SOUSSE- 33. North Africa International Bank -NAIB -  Turis  33. North Africa International Bank -NAIB -  17. 1950 800  34. Palm Beach Palace Jerba  34. Palm Beach Palace Jerba  35. Plaza SICAF  Rue 8610 - 2.12035 CHARGUIA- 56. 653 621  35. Plaza SICAF  Rue 8610 - 2.12035 CHARGUIA- 77. 1797 433  36. Société Ajazira de Transport & de Tourisme  37. Société Ajazira de Transport & de Tourisme  38. Société Ajazira de Transport & de Tourisme  39. Société Mantica Delation - App n°4, 2°°° étage Sidi  39. Société de Connenciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul  *El Karama »  39. Société Ajazira de Transport & de Tourisme  40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »  40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »  41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »  42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »  43. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis - B.P 40. 4137 ZARZIS- 75. 682 856  44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis - B.P 40. 4137 ZARZIS- 75. 682 856  46. Société de Développement & d'Investissement du Sud 'SODIS-SICAR'  46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest 'SoDINO SICAR'  47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest 'SoDINO SICAR'  48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest 'SoDINO SICAR'  49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale 'SPRIC'  50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest 'SoDINO SICAR'  40. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest 'SoDINO SICAR'  40. Société de Promotion Immobilière & Commerciale 'SPRIC'  50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale 'SPRIC'  50. Société de Pr	30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Meublatex	31 Loan and Investment Co	·	
Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 71 190 800 34. Palm Beach Palace Jerba Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk 75 653 621 35. Plaza SICAF Rue 8610 - ZL. 2035 CHARGUIA- 71 797 433 36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme Mahrez Dierba- 75 657 300 37. Société Agro Technologies « AGROTECH » 38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme Daoud La Marss 39. Société Agro Technologies « AGROTECH » 39. Société Agro Technologies « AGROTECH » 39. Société Agro Technologies « AGROTECH » 39. Société Gramerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeu et l'Et Karama » 39. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO » 40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO » 41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany » 42. Société de Développement des Huiles d'Olives « CHO Campany » 43. Société de Développement Economique de Kasserine 'SODEC' 44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis 45. Société de Développement & d'Envestissement du Nord-Quest Ro. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Quest Ro. Société de Promotion Immobilière & Commerciale 'SPRIC'  77 486 855  49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale 'SPRIC'  78 57 587 587 587 587 587 587 587 587 58			
Avenue Farhat Hached, BP 383 Hournt Souk 75 653 621  35. Plaza SICAF Rue 8610 - ZL 2035 CHARGUIA- 71 797 433  36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme Mahrez Dierba- 75 657 300  37. Société Agro Technologies « AGROTECH » Daoud La Marsa Daoud La Marsa 20 letra de Palestine-22, rue du Royaume 4 KE Karama » 29. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO » Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax 74 437 857 309  40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO » Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax 74 447 677 48 31 522 41. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEN" 20. avenue Tailb Mini 2014 Mégrine Riadh 71 433 318 Siège de l'Olice de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis 45. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Quest 8. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Quest 9. Société de Bestiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA 74 291 486 858 55. Société de Promotion immobilière & Commerciale * SPRIC * Turils 7. Société de Siliana - 6100 SILIANA 74 446 88 858 55. Société de		Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002	
5. Plaza SICAF  Rue 8610 - Z.I 2036 CHARGUIA.  71 797 433  75 Société Al Jazira de Transport & de Tourisme  75 Société Al Jazira de Transport & de Tourisme  77 Société Agro Technologies « AGROTECH »  78 Société Agro Technologies « AGROTECH »  79 Société Agro Technologies « AGROTECH »  79 Société Agro Technologies « AGROTECH »  70 Société Agro Technologies « AGROTECH »  70 Société de Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeut  81 Karama »  72 285 330  73 Société de Conditionnement des Ruiles d'Olives « CHO »  74 Rabie Saoudite - 1002 TUNIS:  75 R8 800  76 Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »  77 R8 800  78 Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »  79 Route de Mahdia Km 10 - 3054 Sfax-  79 Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »  70 Route de Mahdia Km 10 - 3054 Sfax-  70 Société de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM"  70 Société de Développement de Megrine "SEPCM"  70 Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Port de Zarzis - B.P. 40 - 4137 ZARZIS-  77 478 680  78 Société de Développement & d'Investissement du Sud 'SODIS-SICAR'  78 Société de Développement d'Investissement du Nord-Quest Rus Britainer Société de la Foire de Port de Zarzis - B.P. 40 - 4137 ZARZIS-  78 682 686  79 Société de Promotion Immobilière & Commerciale "SPRIC"  70 Société de Promotion Immobilière & Commerciale "SPRIC"  71 88 73 085  72 Société des Aghiabites de Boissons et Confiseries "SOBOCO"  73 Aueue Majida Bouleila - Sfax El Jadida-  74 401 510  75 Société de Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »  76 Société de Transport du Shale  77 Augeue Habib Maszoun, Im. Taparura n° 46-49  78 Société de Transport du Shale  79 Société de Transport du Shale  79 Société de Dévelopdement "Hôtel Panorama"  80 Société de Transport du Shale  79 Société de Dévelopdement "Hôtel Panorama"  80 Société de Transport du Shale  90 Avenue Majida Bouleila - Sfax El Jadida-  79 Société de Transport du Shale  19 Société de Transport du Shale  19 Société de Transport du Shale  19		Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk	
Contret d'animation et de Loisir Aljazira-Plage Sidi 36. Société AJ Jazira de Transport & de Tourisme  75. 657.300 37. Société Agro Technologies « AGROTECH » 38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul **El Karlama ** 39. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul **El Karlama ** 39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA" 40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO » 41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO » 42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany » 43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM" 43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM" 43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" 44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis - B.P. 40. 4137 ZARZIS- 45. Société de Développement & d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" 46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Quest Société de Développement & d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"  48. Société de Développement & d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"  49. Société de Promotion de Matériel Médical « SOFAMM »  20ne Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah- 74. 486 586  49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC " 71. 884 120  72. Société des Aphiabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO " 80. Société des Produits Pharmaceutique « SO,PRO,PHA »  Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida- 7			
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »  38. Société Qurimant Bloc A, App n°4, 2ºene étage Sidi 39. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »  39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"  30. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"  40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »  41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »  42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »  43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »  44. Société de Développement des Huiles d'Olives « CHO Campany »  45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM"  46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"  47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis  48. Société de Développement et d'Investissement du Nord-Ouest Scholl de Développement de Matériel Médical « SOFAMM »  48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest Scholl de Babrication de Matériel Médical « SOFAMM »  48. Société de Babrication de Matériel Médical « SOFAMM »  49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  55. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  56. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  57. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  58. Avenue Taib Mhiri 4000 Sousse  59. Société de Transport du Sahel  59. Société de Transport du Sahel  50. Société de Transport	35. Plaza SICAF		71 797 433
37. Société Agro Technologies « AGROTECH » 38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama » 39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA" 39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA" 39. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO » 40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO » 41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany » 42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM" 42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM" 43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" 44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis - B.P. 40 -4137 ZARZIS- 46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest Rue Sulfielula, Ezzouhour - 1200 47. Société de Péveloppement & d'Investissement du Nord-Ouest Rue Sulfielula (Siliana - 6100 SILIANA - 74 291 486 48. Société de Péveloppement & d'Investissement du Nord-Ouest Rue Siliana - 6100 SILIANA - 74 291 486 49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC " 5, evenue Tahar Ben Ammar EL Manar - 2092 Tunis- 50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC " 74 201 401 510 53. Société de Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA » Avenue Tahar Ben Ammar EL Manar - 2092 Tunis- 51. Société de Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA » Avenue Tahar Ben Ammar EL Manar - 2092 Tunis- 52. Société de Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA » Avenue Tahar Ben Ammar EL Manar - 2092 Tunis- 53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama" Boulevard Taib Mhiri 4000 Sousse 73 228 156 54. Société Touristique TOUR KHALAF Route Touristique - 4051 Sousse- 55. Société Dorcas Nutrition 3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul 57. Société Dorcas Nutrition 3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme		75 657 300
83, Avenue Bir Challouf-8000 Nabeul- 72 285 330 Angle 84, rue de Palestine-22, rue du Royaume 39, Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO » Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax- 74 831 522 41, Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany » Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax- 74 447 677 42, Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany » Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax- 74 447 677 42, Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany » Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax- 74 447 677 42, Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM " 20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh 71 433 318 Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 43, Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis - B.P. 40 -4137 ZARZIS- 75 682 856 45, Société de Développement et d'Investissement du Nord-Ouest de Silana - 6100 SILANA- 78 873 085 47, Société de Péveloppement & d'Investissement du Nord-Ouest de Silana - 6100 SILANA- 78 873 085 48, Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM » Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX- 74 291 486 48, Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC " Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC " Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA » Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida- 74 401 510 Société de Touristique ETOUR KHALAF Route Touristique -4061 Sousse- 73 241 844 Société Drocas Nutrition 3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul			
99. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »  Route de Mahdia Km 10 - 3054 Sfax-  41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »  Route de Mahdia Km 10 - 3054 Sfax-  42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »  Route de Mahdia Km 10 - 3054 Sfax-  42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »  Route de Mahdia Km 10 - 3054 Sfax-  74 447 677  42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »  Route de Mahdia Km 10 - 3054 Sfax-  74 447 677  42. Société de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "  20. avenue Taib Mhiri 2014 Mégrine Riadh  71 433 318  Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour - 1200  43. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis - B.P. 40 - 4137 ZARZIS-  44. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest ScODINO SICAR"  45. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest SODINO SICAR"  46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest SODINO SICAR"  47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »  26. Société de Mise en Valeur des Îles de Kerkennah "SOMVIK"  27. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  48. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  50. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »  48. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »  Avenue Majida Bouleila - Sfax El Jadida-  74 424 151    51. Société de Transport du Sahel  48. Société de Transport du Sahel  49. Société de Transport du Sahel  50. Société de Transport du Sahel  49. Société de Transport du Sahel  40. Société de Tr		<del>-</del>	72 285 330
A1. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »  Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-  74 447 677  22. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "  23. Société de Développement du Centre Ouest Rus Suffeitula, Ezzouhour -1200 (ASSERINE-  44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis — Port de Zarzi	39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"		71 788 800
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM"  30. avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh  Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200  43. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis  44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis  45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"  46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest	40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rus Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-  43. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis  45. Société de Développement et d'Investissement du Sud 'SODIS-SICAR'  46. Société de Développement et d'Investissement du Nord-Ouest 'SODINO SICAR'  47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest 'SODINO SICAR'  48. Société de Patrication de Matériel Médical « SOFAMM »  49. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"  49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  50. Société de services des Huileries  50. Société des Services des Huileries  51. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »  52. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"  53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"  54. Société de Touristique TOUR KHALAF  55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-  57. Société Dircas Nutrition  57. Société Droas Nutrition  57. Société Droas Nutrition  57. Société Droas Nutrition  57. Société Dercas Nutrition  57. Société Dercas Nutrition  57. Société Dercas Nutrition  58. Société Dercas Nutrition  58. Société Dercas Nutrition  58. Société Dercas Nutrition  57. Société Dercas Nutrition	41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis - B.P. 40 -4137 ZARZIS-  45. Société de Développement & d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"  46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest de Siliana - 6100 SILIANA-  47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest de Siliana - 6100 SILIANA-  48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »  48. Société de Broire de Siliana - 6100 SILIANA-  48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"  49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  50. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "  51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "  52. Société de Transport du Sahel  53. Société de Transport du Sahel  54. Société de Transport du Sahel  55. Société Touristique TOUR KHALAF  56. Société Dorcas Nutrition  57. Société Dorcas Nutrition	42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	Siège de l'Office de Développement du Centre	71 433 318
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"  46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest de Siliana - 6100 SILIANA-  47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »  48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »  48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"  49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  50. Société de services des Hulleries  51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "  52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »  48. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"  53. Société de Transport du Sahel  54. Société de Touristique TOUR KHALAF  55. Société Touristique TOUR KHALAF  56. Société Dorcas Nutrition  57. Société Dorcas Nutrition	44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de	KASSERINE-	
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest de Siliana - 6100 SILIANA-  47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »  200		Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
de Siliana - 6100 SILIANA- 78 873 085 47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »  Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX- 74 291 486 48. Société de Mise en Valeur des lles de Kerkennah "SOMVIK"  Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah- 5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis- 71 884 120 Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 16 étage app n°13-3013 Sfax- 74 624 424 51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "  Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS- 70 837 332 52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »  Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida- 74 401 510 53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"  Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse 73 228 156 54. Société de Transport du Sahel  Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse- 73 241 844 Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX- 73 221 910 75. Société Dorcas Nutrition 76 873 085 76 873 085 77 4 291 486 77 8 873 085 77 8 873 085 78 873 085 79 878 79 878 79 878 79 878 873 085 79 878 79			75 642 628
Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-  48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"  Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah- 5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis- 71 884 120  Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1st étage app n°13-3013 Sfax- 74 624 424  51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries "SOBOCO"  Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS- 70 837 332  74 401 510  Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida- 74 401 510  53. Société de Tourisme Amel "Hôtel Panorama"  Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse  73 228 156  Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse- 73 241 844  Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-  74 291 486  74 496 858  74 486 858  75 4 868  76 8058  78 8058  79 8078  79 8078  79 8078  70 807 80	" SODINO SICAR"		78 873 085
Zone l Ouristique Sidi Frej -3070 Kerkennah- 74 486 858 5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis- 80. Société de services des Huileries 71 884 120 71 884 120 71 884 120 71 884 120 71 884 120 71 884 120 71 884 120 71 884 120 71 884 120 71 884 120 71 884 120 71 884 120 72 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80 80	47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "  Tunis-  Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>6</sup> rétage app n°13-3013 Sfax  74 624 424  51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "  Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-  70 837 332  52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »  Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-  74 401 510  53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"  Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse  73 228 156  54. Société de Transport du Sahel  Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-  73 241 844  Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-  73 221 910  57. Société Dorcas Nutrition  3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	48.Société de Mise en Valeur des lles de Kerkennah "SOMVIK"		74 486 858
50. Société de services des Huileries  1 erétage app n°13-3013 Sfax  74 624 424  51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries "SOBOCO"  Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-  52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »  Avenue Majida Bouleila – Sfax El Jadida-  53. Société de Tourisme Amel "Hôtel Panorama"  Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse  73 228 156  54. Société de Transport du Sahel  Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-  55. Société Touristique TOUR KHALAF  Route Touristique -4051 Sousse-  73 241 844  Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49  -3000 SFAX-  73 221 910  57. Société Dorcas Nutrition  3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	Tunis-	71 884 120
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »  Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-  74 401 510  53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"  Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse  73 228 156  54. Société de Transport du Sahel  Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-  55. Société Touristique TOUR KHALAF  Route Touristique -4051 Sousse-  73 241 844  Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49  -3000 SFAX-  73 221 910  57. Société Dorcas Nutrition  3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	50. Société de services des Huileries		74 624 424
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"  Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse  73 228 156  54. Société de Transport du Sahel  Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-  73 241 844  Route Touristique -4051 Sousse-  73 241 844  Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49  -3000 SFAX-  73 221 910  57. Société Dorcas Nutrition  3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société de Transport du Sahel  55. Société Touristique TOUR KHALAF  Route Touristique -4051 Sousse-  73 241 844  Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49  -3000 SFAX-  73 221 910  73 221 910  73 221 910	52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société Touristique TOUR KHALAF  Route Touristique -4051 Sousse- Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-  73 241 844  Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-  73 221 910  73 221 910	53.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX- 73 221 910  57. Société Dorcas Nutrition 3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	54.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM3000 SFAX- 73 221 910  57. Société Dorcas Nutrition 3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	55.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
57. Société Dorcas Nutrition 3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-		73 221 910
	<u> </u>		
	58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 600 400
04 Tuninia Footoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082	74 682 400
94. Tunisie Factoring	TUNIS- Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	-1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank -TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK -TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

#### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
36	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
37	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
38	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
39	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
46	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
47	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
51	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
65	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
66	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC EXCELLENCE FCP (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
98	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
102	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord- 1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis

113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
115	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
116	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
127	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

- (1) FCP en liquidation anticipée (2) Initialement dénommé FCP SAFA (3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

#### LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE					
		Gestionnaire	Adresse		
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T		
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T		
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis		

#### LISTE DES FCPR

		LISTE DES FCPR	
		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
			Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
		0.1020 0.1	
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8		SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13éme étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3éme étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3éme étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des lles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

<sup>\*</sup> Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

# **AVIS DES SOCIETES**

## **ETATS FINANCIERS**

# **Banque Zitouna**

Siège social : 2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

La Banque Zitouna publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 2 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et Mr Chiheb GHANMI.

#### BILAN

			En 1000 Dinars
	Notes	31/12/2015	31/12/2014
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5-1-1	133 497	116 482
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	285 661	212 354
Créances sur la clientèle	5-1-3	1 252 637	898 154
Portefeuille-titre commercial	5-1-4	10	10
Portefeuille d'investissement	5-1-5	5 941	5 041
Valeurs immobilisées	5-1-6	66 107	52 811
Autres actifs	5-1-7	55 088	37 616
TOTAL ACTIF		1 798 941	1 322 468
PASSIF			
Banque Centrale et CCP			9
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-1	29 500	10 024
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-2	1 532 387	1 151 127
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-3	9 861	7 184
Autres passifs	5-2-4	71 078	52 529
TOTAL PASSIF		1 642 826	1 220 864
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		88 500	88 500
Réserves		28 500	28 500
Actions propres		2	-
Autres capitaux propres		45 000	-
Résultats reportés		(15 396)	(23 057)
Résultat de l'exercice		9 511	7 661
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5-2-5	156 115	101 604
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 798 941	1 322 468

# ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
PASSIFS ÉVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	7-1	16 946	14 238
Crédits documentaires	7-2	38 959	24 179
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		55 905	38 417
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	7-3	196 528	108 448
Engagements sur titres			-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		196 528	108 448
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	7-4	536 803	337 371

## ÉTAT DE RÉSULTAT

		j	En 1000 Dinars
	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation bancaire			
Profits et revenus assimilés	8-1	90 573	64 882
Commissions	8-2	17 432	13 371
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	8-3	4 617	3 916
Revenus du portefeuille d'investissement		-	
Total produits d'exploitation bancaire		112 622	82 169
Charges d'exploitation bancaire			
Charges encourus et assimilées	8-4	(32 564)	(23 410)
Commissions encourues  (Total phaymag d'avalaitation banasira	ESTATION OF	(1 627) (34 191)	(838)
Total charges d'exploitation bancaire	E-distance	(34 191)	(24 240)
PRODUIT NET BANCAIRE		78 431	57 921
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur	8-5	(6 899)	( 6 938)
créances, hors bilan et passif			
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement			
Autres produits d'exploitation		244	38
Frais de personnel	8-6	(38 896)	(25 706)
Charges générales d'exploitation	8-7	(15 818)	(11 489)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(6 863)	( 5 896)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		10 199	7 930
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		(179)	6
Impôts sur les sociétés	8-5	(356)	(262)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		9 664	7 674
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires		(153)	(13)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		9511	7 661
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)	8-9	0,107	0,108
ZAKAT PAR ACTION (DT)	8-10	0.0304	0,0285

## ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

En 1000 Dinars Notes 31/12/2015 31/12/2014 ACTIVITÉS D'EXPLOITATION 105 075 68 578 Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement) (41.707) (24292)Charges d'exploitation bancaire décaissées Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers (28485)(67 443) (1691)Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers 19 657 (346 359) (247355)Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle 283 903 380 277 Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle 0 Titres de placement / Titres de transaction (49262)(37 003) Sommes versées au personnel et créditeurs divers 5 3 2 9 (6223)Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (211) (91)Impôts sur les sociétés 18772 (6076)Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement (338)(900)Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement (9 952) Acquisitions cessions sur immobilisations (17790)(10 290) (18690)Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement ACTIVITÉS DE FINANCEMENT 47 660 (2059)Émission / Remboursement d'emprunts Augmentation / diminution ressources spéciales Dividendes versés (29)37 000 Encaissement suite à l'émission d'actions 34912 47 660 Flux de trésorerie net provenant des activités de financement Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice 22 894 43 394 Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice 134 665 91 271

Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

134 665

157 559

#### NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

#### 1. Présentation de la banque

Banque Zitouna est une Société Anonyme au capital de 88.500.000 de dinars, créée en 2009, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Banque Zitouna est une banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 88.500 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Société El Karama Holding SA	50 999 980	57,63%
Banque Islamique de développement	18 500 000	20,90%
Société Portefeuille Invest	8 400 000	9,49%
L'Etat Tunisien	1 800 002	2,03%
La Société Poulina Group Holding PGH	2 000 000	2,26%
La Société Centrale Laitière du Cap Bon	2 000 000	2,26%
La Société Ulysse Trading & Industrial	2 000 000	2,26%
La société T.T.S. Financière	2 000 000	2,26%
M. Rafik Bouchammaoui	800 002	0,90%
Autres	16	0,01%
Total	88 500 000	100,00%

#### Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de la Banque Zitouna sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le système comptable tunisien des entreprises
- Les principes comptables applicables aux établissements financiers islamiques, tels que promulgués par « the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions».
- Et les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

Le respect de la règlementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21-NCT 25)
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41)
- La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999;

 Les principes comptables des établissements financiers islamiques, tels que promulgués par « the Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions ».

Dans les cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.

## L'exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

## 4. Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Banque Zitouna sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

## 4-1. LES RÈGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation de la banque. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

#### Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat de la banque au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la banque à mesure de leur encaissement.
- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa Elaam), en attendant leur liquidation par le conseil d'administration ou l'assemblée générale de la Banque, sous la supervision du comité Chariâa.

Les profits relatifs à des créances douteuses comptabilisés précédemment mais non payés, sont à déduire du résultat de l'exercice. Les profits pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés mais doivent être provisionnés.

#### 4-2. LA RÉMUNÉRATION DES COMPTES

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la banque, sont répartis entre la banque et les détenteurs de ces comptes en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

En outre, les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que stipulés par la norme 11, prévoie la possibilité de constituer, après accord des titulaires des comptes participatifs, deux types de réserves spécifiques : une réserve d'équilibre des profits et une réserve pour risque d'investissement.

- Réserve d'équilibre des profits : Cette provision est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la banque en tant que Moudhareb. Les montants logés sous cette rubrique, sont repartis proportionnellement entre la banque et les déposants.
  - La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.
- Réserve pour risque d'investissement : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la banque en tant que Moudhareb.

Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachées aux dépôts et avoirs de la clientèle.

#### 4-3, ZAKAT

La banque ne procède pas à la liquidation de Zakat puisqu'elle n'a pas été expressément mandatée à liquider Zakat ni par une loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni par les clients.

Toutefois, la banque procède au calcul du montant de Zakat du par les actionnaires et les titulaires des comptes d'investissement mutlak (titulaires des comptes participatifs, comptes tawfir et contrats istithmar) et les titulaires des titres participatifs et ce conformément à la norme charaique 35 « La Zakat : L'Aumône légale » et en concertation avec le comité charaique.

#### J.J. LES RÉCLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

#### 4-5. LES RÉGLES D'ÉVALUATION DES CRÉANCES

#### 4-5-1. Provision à caractère individuel

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêté, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la Banque à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

#### (i) Prise en compte des garanties :

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

## (ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

## 4-5-2. Provision à caractère général

En application la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par la circulaire n° n° 2012-09 du 29 juin 2012, la banque a constitué une provision à caractère général dite « provision collective » par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2014 pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1).

## 4-5-3. Provisions additionnelles

Selon la circulaire n° 2013-12 du 31 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :

A=N-M+1

A: ancienneté dans la classe 4

N: Année d'arrêté des comptes

M: année de la dernière migration vers la classe 4

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

des agios réservés ;

- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

# 4-6. LES RÉGLES D'ÉVALUATION DES TITRES

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, l'évaluation des titres détenus par la Banque est effectuée comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y

avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
  - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
  - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

## 4-7. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT ET COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

## 4-8. CONVENTION DE PRÉÉMINENCE DU FOND SUR LA FORME

Les opérations effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet.

#### 4-9. LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Taux d'amortissement
5%
10%
10%
20%
20%
4%
33%

4-10. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES
Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.
4-11. IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES
Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

## 5. NOTES RELATIVES AUBILAN

#### 5-1. ACTIF

## 5-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 133 497 KDT contre 116 482 KDT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Caisse	21 043	17 901
Comptes ordinaires BCT	110 008	98 558
Chèques Postaux	2 446	23
	133 497	116 482

#### 5-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 285 661 KDT contre 212 354 KDT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Banques résidentes	(i)	82 288	26 192
Banques non-résidentes	(ii)	76 158	56 932
Organismes financiers spécialisés	(iii)	126 000	128 000
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	61 152	1 215	1 230
		285 661	212 354

- (i) La rubrique « banques résidentes » enregistre les opérations de Mourabaha interbancaire en dinars et les valeurs en dinars auprès de ces banques.
- (ii) La rubrique « banques non résidentes » enregistre les opérations de Mouarabaha interbancaire, de Wakala investissement et les valeurs en devise auprès de ces banques
- (iii) La rubrique « organismes financiers spécialisés » est constituée des certificats de leasing placés auprès des sociétés de leasing.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banques résidentes	82 288	-	· <u>©</u>	_		82 288
Banques non résidentes	45 905		30 253	8.4	-	76 158
Organismes financiers	126 000	-2		72		126 000
Créances rattachées	1 126		89			1 215
Total	255 319	-	30 342	0	0	285 661

### 5-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2015 à 1 252 637 KDT contre 898 154 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille Mourabaha	(i)	1 018 207	749 116
Vente Khadamet	(ii)	577	375
Comptes débiteurs de la clientèle	(iii)	1 013	715
Portefeuille Ijara		199 725	118 228
Autres financements à la clientèle	(iv)	43 697	37 914
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		9 199	4 869
Total brut	·	1 272 418	911 217
Provisions pour créances douteuses	(iiv)	(8 330)	(4706)
Provision Collective	(iiv)	(6 122)	(3 922)
Provisions additionnelles	(iiv)	(3 809)	(3 044)
Agios réservés		(1 520)	(1391)
Total net	_	1 252 637	898 154

La ventilation des créances brutes sur la clientèle au 31 décembre 2015 selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Portefeuille financement	133 302	105 877	136 773	550 433	292 124	1 218 509
(mourabha, khadamet & ijara)	133 302	103 077	150775	550 455	272,124	1210 502
Compte débiteur de la clientèle	1 013		(*	-	J¥	1 013
Autres financements à la clientèle	30 105	1 791	2 363	7 285	2 153	43 697
Créances rattachées	5 997	859	1 307	1 036	0	9 199
Total	170 417	108 527	140 443	558 754	294 277	1 272 418

## (i) Portefeuille Mourabaha

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements de biens à court, long et moyen terme, octroyés à la clientèle via la « technique mourabaha ».

## (ii) Ventes Khadamet

Le portefeuille Khadamet enregistre l'ensemble des opérations de financements de services à court et moyen terme, octroyés à la clientèle via la technique « ventes khadamet ».

# (iii) Comptes débiteurs de la clientèle

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires. L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

# (iv) Autres financements à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2015, à 43 697 KDT et se détaille comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Total créances douteuses	(i)	37 854	34 060
Valeurs impayées des créances saines		5 843	3 854
Arrangements, rééchelonnements et consolidations		0	0
	· ·	43 697	37 914

(i) La défalcation des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Créances de la classe 2	7 473	7 414
Créances de la classe 3	3 259	4 598
Créances de la classe 4	27 122	22 048
	37 854	34 060

(iiv) La reconstitution du stock de provision au 31/12/2015 se détaille comme suit :

Libellé	Stock au 31/12/2014	Dotation 2015	Reprise 2015	Stock au 31/12/201
Provision pour créances douteuses	4 725	4817	1210	8 332
Provisions additionnelles	3044	1 601	836	3 809
Provision collective	3 922	2 199		6 121
Total Général	11 691	8 617	2 046	18 262

#### 5-1-4. Portefeuille-titre commercial

Le solde de cette rubrique s'élève à 10 KDT au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Titres de Placement à revenu variable	10	10
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	0	0
Total brut	10	10
Provision pour dépréciation	0	0
Total Net	10	10

## 5-1-5. Portefeuille-titre d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 941 KDT au 31 décembre 2015 contre 5 041 KDT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Titres de participation	(i)	5 603	4 703
Emprunt National (sans intérêts)		338	338
Créances rattachées aux titres d'investissement		0	0
Total brut	_	5 941	5 041
Provision pour dépréciations de titres	_	0	0
Total Net	-	5 941	5 041

## (i) Les titres de participation ainsi que les mouvements y afférent se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisition	Cession	Valeur Brute au 31/12/2015	Part dans le capital
Titres ZITOUNA TAKAFUL	4 500	0	0	4 500	30%
Titres Zitouna LLD	150	0	0	150	30%
Titres Zitouna Tamkeen	0	900		900	30%
Titres SIBTEL	53	0	0	53	1%
Total Général	4 703	900	0	5 603	

#### 5-1-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint un montant de 66 107 KDT au 31 décembre 2015 contre 52 811 KDT au 31 décembre 2014 et s'analysent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Logiciels et serveurs	10 259	8 482
Droit d'usage	2 082	1 914
Fond de commerce	130	0
Constructions	31 767	31 511
Agencements et aménagements	20 086	14 095
Matériels et équipements de bureau	4 766	3 750
Matériels informatiques	7 693	5 893
Matériels de transport	1 847	915
Terrain	11 937	3 814
Autres matériels	827	681
Agencements et aménagements en cours	679	921
Constructions en cours	1 300	1 554
Logiciels en cours	0	24
Valeur brute des immobilisations	93 373	73 554
Amortissements	(27 266)	(20 743)
Valeurs nettes en fin de période	66 107	52 811

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées, au cours de l'exercice 2015, se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisition- Cession	Valcur Brute au 31/12/2015	Amort. au 31/12/2014	Dotations nux Amort.	Reprises	Amort. au 31/12/2015	VCN au 31/12/2015
Immobilisations d'exploitation	31 511	256	31 767	5984	1577	-	7 561	24 206
Terrain (*)	3 814	8 123	11 937			-	-	11 937
Agencements et aménagements	14 095	5 991	20 086	3 776(**)	1 688	42	5 422	14 664
Mobilier et Matériels	18 805	4 739	23 544	9 897(**)	3 130	50	12 978	10 566
Matériel de Transport	915	932	1 847	794	176	40	930	917
Immobilisations en cours	2 499	(520)	1 979		-	-		1 979
Immobilisations Incorporelle	1 914	299	2 213	293	82	•	375	1 838
Total Général	73 553	19 819	93 373	20 744	6 653	132	27 266	66 107

(\*)Le terrain sur lequel est édifié le siège social est hypothéqué au profit de l'ATB « Arab Tunisian Bank ». (\*\*)Retraités pour les besoins de comparabilités

## 5-1-7. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 55 088 KDT contre 37 616 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Débiteurs divers	(i)	26 385	19 475
Biens acquis dans le cadre des opérations de financement	(ii)	8 587	9 710
Comptes de régularisation	(iii)	15 359	8 159
Non valeurs	(iv)	828	78
Biens récupérés destinés à la vente	(v)	3 929	194
	S 22 -	55 088	37 616

Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Dépôts et cautionnements constitués par la banque		13	22
Avances sur commandes		1 390	151
Retenue à la source		113	1
TVA déductible		21 031	17 148
Autres Impôts et taxes à récupérer		2	0
Avance sur impôt IS	(1)	406	170
Autres débiteurs divers		3 430	1 983
	_	26 385	19 475

- Il s'agit du montant de l'avance d'impôt au titre du déficit fiscal dégagé sur les exercices antérieurs de 170 KDT et des acomptes provisionnels au titre de l'année 2015 de 236 KDT.
- (ii) Les biens acquis dans le cadre des opérations de financement se détaillent comme suit:

	31/12/2015	31/12/2014
Biens Mourabaha	8 460	8 861
Bien Ijara	102	843
Biens Khadamet	25	6
	8 587	9 710
(iii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :		
	31/12/2015	31/12/2014
Débits à régulariser et divers	12 451	5 688
Charges payées ou comptabilisées d'avance	2 875	2 447
Compte d'ajustement devise	32	24
	15 358	8 159

 (iv) Les non valeurs, constituées des charges à répartir et des frais préliminaires de constitution et de premier établissement de la banque, se détaillent comme suit

Charges à répartir sur plusieurs exercices	31/12/2015 423	31/12/2014 78
Frais préliminaires	14	
Frais d'emission Titres participatifs	405	4
	828	78

 (v) Suite à la résiliation par voie judiciaire d'un contrat Ijara et d'un contrat Mourabaha, il a été décidé de reclasser les biens récupérés parmi les biens destinés à la vente.

#### 5-2. PASSIF

#### 5-2-1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 29 500 KDT contre 10 024 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Organismes financiers spécialisés	(i)	29 491	2 834
Moudharaba Interbancaire	Section 1	-	7 000
Dettes rattachées aux dépôts des établissements financiers	et	9	190
bancaires			
		29 500	10 024

(i) Il s'agit des comptes de dépôts et des contrats Istithmar des organismes financiers spécialisés.

La répartition des dépôts des établissements bancaires selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5	Total
Moudharba interbancaire	0			<b>→</b> 0.	-	0
Organisme financier spécialisée	29 491	121			2	29 491
Dettes rattachées	9	741		2	-	9
Total	29 500			•	-	29 500

#### 5-2-2. Dépôt de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2015 à 1 532 387 KDT contre 1 151 127 KDT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Comptes à vue	(i)	496 545	397 238(*)
Comptes d'épargne	(ii)	726 824	510 977
Autres produits financiers	(iii)	160 847	126 966
Comptes dépôts participatifs	(iv)	103 641	88 861(*)
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	41 438	24 976
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	-	3 092	2 109
		1 532 387	1 151 127

<sup>(\*)</sup> Retraités suite à une réaffectation

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 6 mois	Plus de 6 mois et moins de 1an	Entre 1 an et 5 ans	plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	496 545	-		-	-	496 543
Comptes d'épargne	726 824	17			-	726 824
Autres produits financiers	61 009	29 978	57 334	12 526	-	160 84
Comptes de dépôts participatifs	103 641	-			-	103 64
Autres sommes dues à la clientèle	41 438			-	•	41 438
Dettes rattachées	1 652	582	566	292		3 092
Total	1 431 109	30 560	57 900	12 818		1 532 387

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes chèques entreprises	114 006	94 923
Comptes chèques particuliers	213 708	178 449
Comptes réglementés en devises	163 548	118 528(*)
Comptes réglementés en dinars	5 283	5 338
	496 545	397 238

<sup>(\*)</sup> Retraités suite à une réaffectation

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Compagnies d'assurances	636	192
Entreprises publiques	1 431	1 145
Autres clientèles commerciales	112 257	93 284(*)
Non-résidents	168 510	123 788(*)
Clients particuliers	213 711	178 829(*)
	496 545	397 238

<sup>(\*)</sup> Retraités suite à une réaffectation

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	31/14/4013	31/14/4014
Hissab Tawfir	726 773	510 935
Comptes Tawfir Poste	51	42
	726 824	510 977
(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :		
	31/12/2015	31/12/2014
Contrats Istithmar Mouwaiah	109 006	78 091

21/12/2015 21/12/2014

48 875

126 966

51 841

160 847

(vi) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs entreprises et les comptes réglementés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes participatifs entreprises	80 712	69 316
Comptes en dinars convertibles	10 318	7 895
Comptes en devise	12 611	11 650(*)
	103 641	88 861

(\*) Retraités suite à une réaffectation

Contrats Istithmar

(v) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Comptes indisponibles		15 295	7 618
Réserve d'Equilibre de Profit « PER »		3 448	3 098
Hamech Eljedeya	(i)	2 886	1 802
Autres provisions constituées par la clientèle		19 809	12 458
,	1. <del>7 -</del>	41 438	24 976

(i) Hamech Eljedeya est le montant payé par le client à la demande de la Banque, afin de vérifier s'il est sérieux dans sa demande pour acheter ou louer le bien objet de financement et afin de s'assurer qu'il peut indemniser le dommage réel en cas de non aboutissement de l'acte.

#### 5-2-3. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique, constituée d'un financement contracté auprès d'une banque résidente, s'élève au 31 décembre 2015 à 9 861 KDT contre 7 184 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et ressources spéciales	9 812	7 152
Dettes rattachées aux Emprunts et ressources spéciales	49	32
	9 861	7 184

#### 5-2-4. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 71 078 KDT contre 52 529 KDT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Comptes de régularisation	(i)	41 069	25 654
Créditeurs divers	(ii)	25 860	23 264
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	3 818	3 157
Siège, succursale et agences		27	24
Provisions pour risques et charges	(iv)	302	411
Provisions pour créances douteuses Hors Bilan		2	19
		71 078	52 529

## (i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Charges à payer	7 190	3 260
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	54	43
Crédits à régulariser et divers	14 837	5 575*
Compensation à régler	18 988	16 776
	41 069	25 654

## (ii) Les créditeurs divers se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs Murabaha	11 137	11 009*
Fournisseurs Ijara	487	2 028
Fournisseurs Khadamet	25	6
Autres Fournisseurs	5 114	3 732
Organismes de prévoyance sociale	2 436	2 049
Etat impôts et taxes	5 601	4 269
Autres Créditeurs divers	1 060	171
	25 860	23 264

<sup>\*</sup> Retraité pour le besoin de comparabilité.

# (iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes exigibles après encaissement	599 645	644 769
Portefeuille encaissement	(595 827)	(641 612)
	3 818	3 157

#### (iv) Les provisions sont analysées comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Provisions pour créances sur l'Etat et organismes sociaux	8	200
Provision pour créances sur autres débiteurs divers	294	211
	302	411

#### 5.2.5. Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à 88 500 KDT composé de 88 500 000 actions d'une valeur de 1 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2015 à 156 115 KDT contre 101 604 KDT au 31 décembre 2014. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Autres capitaux propres	Report à nouveau	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2014	88 500	28 500	0	-	(23 057)	7 661	101 604
Augmentation du capital	-	-	0.7	-			0
Autres capitaux propres			-	45 000			45 000
Report à nouveau	-		-	-	7 661	(7 661)	0
Résultat net de l'exercice	-		-	-		9 511	9 511
Solde au 31/12/2015	88 500	28 500	0	45 000	(15 396)	9 511	156 115

La banque a émis en décembre 2015 des titres participatifs « CHAHADET ZITOUNA 2015 » à hauteur de 45 000 KDT et ce conformément à l'article 370 du code des sociétés commerciales aux conditions suivantes :

- Durée: 7 ans

- Paiement principal: in fine

 Taux de profit : avance 6% + rémunération variable selon des clés de répartition prédéterminées et révisables annuellement.

Paiement profit : annuel, la partie variable après la tenue de l'AGO.

## 6. RÉPARTITION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2015, se détaille comme suit :

	Jusqu'à 3 mols	Plus de 3 mois et moins de 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5	Total
Actif						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	133 497					133 497
Créances sur les établissements bancaires et financiers	255 319		30 342	0	0	285 661
Créances sur la clientèle	150 634	108 528	140 443	558 754	294 278	1 252 637
Portefeuille Titre -Commercial		10				10
Portefeuille Titre d'investissement					5 941	5 941
Valeurs Immobilisés	1 749	1 726	3 453	21 581	37 598	66 107
Autres actifs	54 322	62	125	464	115	55 088
Total Actif	595 521	110 326	174 363	580 799	337 932	1 798 941
Passif						
Banque Centrale et CCP	0					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	29 500	0	0	0	0	29 500
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 431 109	30.560	57 900	12 818	0	1 532 387
Dettes de financements et ressources spéciales	774	735	1 503	5 768	1 081	9 861
Autres Passifs	71 061			17		71 078
Capitaux Propres					111 115	111 115
Titres participatifs					45 000	45 000
Total Passif	1 532 444	31 295	59 403	18 603	157 196	1 798 941
Position Nette	-936 923	79 031	114 960	562 196	180 736	0

# 7. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 7-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2015, à 16 946 KDT contre 14 238 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
En faveur d'établissements bancaires et financiers	1 493	3 492
En faveur de la clientèle	15 453	10 746
Cautions pour marchés	11 285	8 417
Cautions diverses	4 168	2 329
	16 946	14 238

#### 7-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 38 959 contre 24 179 KDT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

31/12/2015	31/12/2014
30 852	15 144
8 107	9 035
38 959	24 179
	30 852 8 107

# 7-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31 décembre 2015 à 196 528 KDT.

#### 7-4. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31 décembre 2015 à 536 803 KDT, contre 337 371 KDT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

31/12/2015	31/12/2014
31 703	28 862
505 100	308 509
536 803	337 371
	505 100

#### 7-5. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2015 comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Achat au comptant	4 894	3 680
Vente au comptant	2 519	2 740
	7 413	6 420

# 8. NOTES RELATIVES À L'ETAT DE RÉSULTAT

#### 8-1. Profits et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 90 573 KDT contre 64 882 KDT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

		31/12/2015	31/12/2014
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	12 201	11 035
Produits sur opérations de financement	(ii)	77 011	52 680
Revenus assimilés	(iii)	1 361	1 167
	NO 200	90 573	64 882
	-		

# (i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Produits sur opérations de Mourabaha interbancaire	2 944	2 830
Produits sur certificats de leasing	9 257	8 205
The state of the s	12 201	11 035

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Produits sur opérations de Mourabha (LMT, CT)	63 218	44 848
Produits sur financement Ijara	13 761	7 823
Produits sur opérations de ventes Khadamet	32	9
	77 011	52 680

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.

#### 8-2. Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 17 432 KDT contre 13 371 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	5 443	4 479
Commissions de tenue de comptes	3 335	2 757
Commissions sur activités de commerce international	960	318
Commissions sur activités monétiques	1 917	1 305
Commissions sur les opérations télématiques	544	452
Commissions sur les financements	5 233	4 060
	17 432	13 371

#### 8-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 4 617 KDT contre 3 916 KDT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Gains de change	7 491	3 932
Pertes de change	(2874)	(16)
	4 617	3 916

#### 8-4. Charges encourues et assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 32 564 KDT contre 23 410 KDT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	2	31/12/2015	31/12/2014
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire		845	870
Charges sur les dépôts de la clientèle	(i)	31 650	22 540
Charges sur Titres participatifs		69	-
		32 564	23 410

		31/12/2015	31/12/2014
(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :			
		3 542	3 80;
Dépôts participatifs	(1)	19 294	12 711
Comptes Tawfir	(2)	3 088	2 473
Comptes Istithmar	(3)	5 726	3 551
Comptes Istithmar Mouajah	0.000	31 650	22 540

- Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.
- (2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.
- (3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la banque, se présentent comme suit :

Nature de Dépôt	Taux de profit année 2015
Comptes participatifs entreprises	2%
Comptes spéciaux en dinar convertible	2,80%
Comptes étrangers en dinar convertible	2,80%
Comptes Tawfir	3,51%
Contrats Istithmar: 03 mois < Maturité < 06 mois	3,77%
Contrats Istithmar: 06 mois < Maturité < 12 mois	4,26%
Contrats Istithmar: 12 mois < Maturité < 24 mois	4,75%
Contrats Istithmar : Maturité ≥ 24 mois	5,25%

## 8-5. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, horsbilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 6 899 KDT contre 6 938 KDT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

The second of th	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions sur créances douteuses	4 817	2 061
Dotations aux provisions additionnelles	1 601	3 044
Dotations aux provisions collectives	2 199	2 203
Reprises de provisions sur créances douteuses	(1 210)	(409)
Reprise de provisions additionnelles	(836)	( -5-/
Abandon de créances	437	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	91	40
Reprise sur provisions pour risques et charges	(200)	0
	6 899	6 938

# 8-6. Frais de personnel

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015, à 38 896 KDT contre 25 706 KDT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Salaires	31 123	20 785
Charges sociales	6 527	4 588
Dotations aux provisions pour congés payés	813	118
Indemnités de départ à la retraite	232	215
Prime assurance Takaful Complément de Retraite	201	-
	38 896	25 706

## 8-7. Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 15 818 KDT contre 11 489 KDT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Frais divers de gestion	6 301	4 509
Impôts et taxes	1 174	777
Missions, voyages et déplacement	393	247
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	950	655
Transport et déplacement	30	11
Travaux, fournitures et services extérieurs	4 825	3 731
Autres charges d'exploitation	113	92
Frais Marketing et événementiel	2 032	1 467
To Contract the Contract Contr	15 818	11 489

## 8-8. Impôts sur les Sociétés

L'impôt sur les sociétés qui s'élève à 356 KDT, représente le minimum d'impôt calculé selon l'article 44 alinéa II du code de l'IRPP et de l'IS, tel que modifié par la loi n° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de Finances pour l'année 2014, soit 0,2% du chiffre d'affaire brut local TTC et se détaille comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat comptable avant impôt	9 867	7 922
Total Réintégrations	10 427	7 944
Total Déductions	36	13
Résultat fiscal de l'exercice avant imputation des provisions	20 258	15 853
Provisions pour créances douteuses	4 817	2 060
Provisions collectives	2 199	2 203
Provisions additionnelles	1 601	3 044
Résultat fiscal de l'exercice après imputation des provisions et avant imputation des reports déficitaires	11 641	8 546
Dotations aux amortissements de l'exercice	6 646	5 602
Résultat avant amortissements de l'exercice	18 287	14 148
Reports déficitaires ordinaire	-	H
Amortissements de l'exercice	(6 646)	(5 602)
Amortissements réputés différés	(11 958)	(20 503)
Résultat fiscal de l'exercice	(317)	(11 957)
Chiffre d'affaire brut local (TTC)	177 815	130 984
Minimum d'impôt	356	262

#### 8-9. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination sont arrêtés sur la base de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015. Ainsi, le résultat par action se présente comme suit :

Résultat de base par action (en DT)	0,107	0,108
Nombre d'actions ordinaires	88 500 000	70 925 000
Résultat net attribuable aux actionnaires	9 511	7 661
	31/12/2015	31/12/2014

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

#### 8-9. Montant Zakat

La banque procède au calcul du montant de Zakat du par les actionnaires et les titulaires des comptes d'investissement Mutlak et les titulaires des titres participatifs qui se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015
Total Actif soumis à Zakat	1 592 737
Total Passif soumis à Zakat	534 104
Base Zakat	1 058 633
Montant Zakat du	27 286
Zakat du par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak	23 399
Zakat du par les actionnaires	2 694
Zakat du par les titulaires des titres participatifs	1 193
Montant Zakat par action	0,0304
Taux de Zakat relatif aux comptes d'investissement Mutlak et titres partcipatifs	2,652%

### 9. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2015, un solde de 157 559 KDT contre 134 665 KDT au 31 décembre 2014 et se détaillent ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Caisse	21 043	17 901
Banque Centrale (Compte Ordinaire)	110 008	98 558
Chèques Postaux	2 446	23
Banque de dépôt (Compte Ordinaire)	119	1 192
Banques non-résidentes (Compte Ordinaire)	23 943	16 991
	157 559	134 665

# 10. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A la fin de l'exercice 2015, les transactions avec les parties liées se présentent comme suit :

· Transactions avec le groupe « POULINA » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2015	Engagements HB 31/12/2015
1	341255	SOCIETE AGRICOLE DICK	7 000	7 ans	2 800	35
1	32052	SNA	2 474	6 mois	1 700	4 300
1	53413	SOCIETE EL HANA	4 999	3 ans	999	
9	B02135592010	STE PARTNER INVEST	4 653	5 ans	3 653	2
1	2611820	SOCIETE CEDRIA	1 581	6 mois	1 153	1 847
1	53397	SOCIETE ALMES	2 328	6 mois	1 668	3 332
1	341396	STE EL MAZRAA	1 490	5 ans	1 040	
1	340513	STE AGRICOLE EL HADAYEK	1 258	3 ans	500	
1	340513	STE AGRICOLE EL HADAYEK	1 232	5 ans	1 232	-
1	10056992	P.G.H	4 653	9 ans	4342	
1	10056992	P.G.H	1 258	5 ans	4 999	

Libellé	31/12/2015
Total Actif soumis à Zakat	1 592 737
Total Passif soumis à Zakat	534 104
Base Zakat	1 058 633
Montant Zakat du	27 286
Zakat du par les titulaires des comptes d'investissement Mutlak	23 399
Zakat du par les actionnaires	2 694
Zakat du par les titulaires des titres participatifs	1 193
Montant Zakat par action	0,0304
Taux de Zakat relatif aux comptes d'investissement Mutlak et titres partcipatifs	2,652%

### 9. NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2015, un solde de 157 559 KDT contre 134 665 KDT au 31 décembre 2014 et se détaillent ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Caisse	21 043	17 901
Banque Centrale (Compte Ordinaire)	110 008	98 558
Chèques Postaux	2 446	23
Banque de dépôt (Compte Ordinaire)	119	1 192
Banques non-résidentes (Compte Ordinaire)	23 943	16 991
	157 559	134 665

# 10. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A la fin de l'exercice 2015, les transactions avec les parties liées se présentent comme suit :

· Transactions avec le groupe « POULINA » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2015	Engagements HB 31/12/2015
1	341255	SOCIETE AGRICOLE DICK	7 000	7 ans	2 800	35
1	32052	SNA	2 474	6 mois	1 700	4 300
1	53413	SOCIETE EL HANA	4 999	3 ans	999	
9	B02135592010	STE PARTNER INVEST	4 653	5 ans	3 653	2
1	2611820	SOCIETE CEDRIA	1 581	6 mois	1 153	1 847
1	53397	SOCIETE ALMES	2 328	6 mois	1 668	3 332
1	341396	STE EL MAZRAA	1 490	5 ans	1 040	
1	340513	STE AGRICOLE EL HADAYEK	1 258	3 ans	500	
1	340513	STE AGRICOLE EL HADAYEK	1 232	5 ans	1 232	-
1	10056992	P.G.H	4 653	9 ans	4342	
1	10056992	P.G.H	1 258	5 ans	4 999	

# Transactions avec le groupe « MEDDEB » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2015	Engagemen (s HB 31/12/2015
1	8813800	CENTRALE LAITIERE DU NORD	1 314	7 ans	747	2 574
1	3614161	CLC	-	-	4	10 000

# Transactions avec le groupe « « El KARAMA HOLDING » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du	Durée	Encours au 31/12/2015	Engagements HB 31/12/2015
9	B24213252010	ZITOUNA TELECOM	10 000	5 ans	5 000	0
1	3614161	ZITOUNA TAKAFUL	-	7.		132

# Transactions avec la Société « ULYSSE» :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financeme	Durée	Encours au 31/12/2015	Engagements HB 31/12/2015
1	2942407	ULYSSE HYPER DISTRIBUTION	2 042	7 ans	1 845	758

# Transactions avec la Direction Générale :

Type identifiant national	Identifiant national	Nonrou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2015	Engagements HB 31/12/2015
2	188378	EZZEDINE KHOJA	321	15 ans	283	0
2	2923381	TAOUFIK LACHHEB	80	15 ans	76	0
2	5768	RAOUDHA BOUZOUITA	60	7 ans	34	0

# Transactions avec la Société « AGRICOLE SIDI DAOUD » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2015	Engagements HB 31/12/2015
1	341297	SOCIETE AGRICOLE SIDI DAOIUD	2 500	7 ans	2 500	-

# Transactions avec la Société « CAR GROS » :

Type identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociate	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2015	Engagements HB 31/12/2015
1	9522509	SOCIETE CAR GROS		HARD CHARLES	CHILL LOID	116 51122015
		To o chart citat onto			-	35

# Transactions avec la Société « ENNAKL » :

A SECOND PROPERTY OF THE PROPE	31/12/2015	31/12/2015
1 20826 SOCIETE ENNAKL -	-	69

# Transactions avec « ETAT TUNISIEN »:

Type Identifiant national	Identifiant national	Nom ou raison sociale	Montant du financement	Durée	Encours au 31/12/2015	Eng HB 31/12/2015
1	28910	TUNISAIR	5 228	6 mois	5 228	4 772
1	2318590	TUNISAIR EXPRESS	3 272	2 ans	585	312
1	58271	ONH	5 000	9 mois	5 000	312
1	34470	LES CIMENTS DE BIZERTE	35	5 ans	29	
1	34470	LES CIMENTS DE BIZERTE	2 860	9 mois	2 640	
1	34470	LES CIMENTS DE BIZERTE		7 111010	20.0	359
9	B01154042013	STE TATAOUINE SERVICE COMPANY	1 149	5 ans	927	5

# 11. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2015 autre que les rémunérations des dirigeants

Les opérations réalisées avec les sociétés qui appartiennent au groupe ELKARAMA HOLDING et ayant fait l'objet de confiscation en application du décret-loi n° 2011-13 du 14 mars 2011 portant confiscation des avoirs et des biens meubles et immeubles :

- La société « EL KARAMA HOLDING » a facturé à la Banque ZITOUNA au cours de l'exercice 2015 un montant de 70 800 DT TTC au titre d'un service d'assistance managériale.
- En vertu de la convention conclue avec la société « Zitouna Takaful », la banque a perçu des commissions de l'ordre de 114 155 DT TTC au titre des contrats Ijara et de 252 791 DT TTC au titre des contrats collectifs « Takaful Financement », des commissions de l'ordre de 20 726 DT TTC au titre des contrats « Takaful Incendie » et des indemnités suite à des sinistres de l'ordre de 46 758 DT.

Par ailleurs, la société « Zitouna Takaful » a facturé à la Banque Zitouna un montant de 231 689 DT TTC correspondant à l'assurance d'indemnité de départ à la retraite, un montant de 1 601 529 DT TTC correspondant au contrat d'assurance groupe, un montant de 201 482 DT TTC correspondant au contrat d'assurance vie mourafek et un montant de 280 353 DT TTC au titre de divers contrats d'assurances.

- La société « HAVAS » a facturé à la Banque Zitouna la somme de 291 137 DT TTC au titre de services de communication.
- La Banque Zitouna a conclu un accord de promesse de vente avec la Société « Les Hirondelles » portant sur l'acquisition du 6<sup>éme</sup> étage du siège de la Banque. En vertu de cet accord, la Banque Zitouna a avancé un montant de 1 350 000 Dinars au titre d'avance lors de la conclusion de la promesse de vente.
- La Banque Zitouna a engagé des dépenses au profit de la Société Zitouna Tamkeen totalisant au 31 décembre 2015 un montant de 716 228 Dinars. Les dépenses avancées sont à restituer à la Banque par la société Zitouna Tamkeen dès sa constitution.

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015

#### Messieurs les actionnaires de la Banque Zitouna,

#### I. Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 juin 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Zitouna relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Zitouna, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015 totalisant 1 798 941 mille dinars, l'état de résultats, hormis la Zakat par action, et qui dégage un résultat bénéficiaire de 9 511 mille dinars, l'état des engagements hors bilan et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

# Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément aux Normes Comptables Tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Zitouna au 31 décembre 2015, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Comptable Tunisiennes.

# II. Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion de l'exercice présenté par le conseil d'administration à l'assemblé générale portant sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 09 Mai 2016

#### Les Commissaires aux Comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Membre de KPMG International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

La générale d'audit et conseil

Membre de CPA International

Chiheb GHANMI

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31/12/2015

Messieurs les actionnaires de la Banque Zitouna,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

- A- Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2015 autre que les rémunérations des dirigeants :
- Suite à la réduction du nombre d'actionnaire de la Société Zitouna Takaful en dessous du minimum légal de sept actionnaires, le conseil d'administration de la Banque Zitouna a autorisé lors de sa réunion du 14 Décembre 2015 la cession de l'une des actions détenu par la Banque dans le capital de « Zitouna Takaful » au profit de M. Ezzedine KHOJA, Président Directeur Général de la Banque.
  Cette cession servira à régulariser la situation juridique de « Zitouna Takaful » au regard de l'article 160 du Code des sociétés commerciales qui exige un minimum de sept actionnaires pour toute société anonyme.
- La Banque Zitouna a conclu un accord de promesse de vente avec la Société « Les Hirondelles » portant sur l'acquisition du 6<sup>éme</sup> étage du siège de la Banque. En vertu de cet accord, la Banque Zitouna a avancé un montant de 1 350 000 Dinars au titre

d'avance lors de la conclusion de la promesse de vente. Le conseil d'administration du 10/08/2012 a autorisé l'achat du 6<sup>éme</sup> étage de la Banque et a délégué au Président Directeur Général les pouvoirs afin de finaliser l'opération d'acquisition.

La Banque Zitouna a engagé des dépenses au profit de la Société Zitouna Tamkeen totalisant au 31 décembre 2015 un montant de 716 228 Dinars. Les dépenses avancées sont à restituer à la Banque par la société Zitouna Tamkeen dès sa constitution. Ces avances ont été autorisées par le conseil d'administration de la Banque Zitouna en date du 18 Décembre 2014.

- B- Conventions et opérations réalisées au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2015 autre que les rémunérations des dirigeants :
- La Banque Zitouna a acquis en décembre 2010 son siège social auprès de la société « Les Hirondelles » (société qui appartenait à l'ex administrateur de la banque Sakhr EL MATRI) pour une valeur globale de 26 550 KDT toutes taxes comprises.
  - Cette acquisition a été financée à hauteur de 12 000 KDT d'autofinancement et d'un emprunt contracté auprès de la banque AL BARAKA pour 14 550 KDT remboursable sur 7 ans.
- Les opérations réalisées avec les sociétés qui appartiennent au groupe ELKARAMA HOLDING et ayant fait l'objet de confiscation en application du décret-loi n° 2011-13 du 14 mars 2011 portant confiscation des avoirs et des biens meubles et immeubles :
  - ✓ Le 07/01/2013, la société « EL KARAMA HOLDING » a conclue avec la banque un avenant à la convention d'assistance et de conseil conclue en date du 01/11/2009. L'avenant entre en vigueur à partir du 01/01/2012. A ce titre, la société « EL KARAMA HOLDING » a facturé à la Banque ZITOUNA au cours de l'exercice 2015 un montant de 70 800 DT TTC au titre d'un service d'assistance managériale. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16/01/2013.
  - En vertu de la convention conclue avec la société « Zitouna Takaful », la banque a perçu des commissions de l'ordre de 114 155 DT TTC au titre des contrats Ijara et de 252 791 DT TTC au titre des contrats collectifs « Takaful Financement », des commissions de l'ordre de 20 726 DT TTC au titre des contrats « Takaful Incendie » et des indemnités suite à des sinistres de l'ordre de 46 758 DT.
  - ✓ La Banque Zitouna a conclu avec la société « Zitouna Takaful », en date du 28 décembre 2013, un contrat pour la couverture de l'indemnité de départ de son personnel. A ce titre, la société « Zitouna Takaful » a facturé à la Banque Zitouna un montant de 231 689 DT TTC correspondant à l'assurance d'indemnité de départ à la retraite. D'autre part et en vertu des conventions conclu avec la société « Zitouna Takaful », Cette dernière a facturé un montant de 1 601 529 DT TTC

correspondant au contrat d'assurance groupe, un montant de 201 482 DT TTC correspondant au contrat d'assurance vie mourafek et un montant de 280 353 DT TTC au titre de divers contrats d'assurances.

✓ La société « HAVAS » a facturé à la Banque Zitouna la somme de 291 137 DT
TTC au titre de services de communication.

#### C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

	PDG*		DGA*		Administrateur	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Rémunération à court terme	345 778	23 549	273 354	38 270	156 000	103 866
Avantages postérieurs à l'emploi	19 880	-	24 894	19		-
Autres avantages à long terme	-	-	-			-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-		No. 1	-
Paiement en actions	-		-		-	-
Total	365 658	23 549	298 248	38 270	156 000	103 866

(\*) Les rémunérations indiqués au niveau du tableau ci-dessus ne tiennent pas compte du montant de la prime d'intéressement décidé par « Le comité Nomination et rémunération » du 16 mars 2016, au profit du management pour un montant total de 96 065 Dinars relative à l'exercice 2015.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations conclues par la banque et entrant dans le cadre des dispositions des articles précédemment mentionnés; et que les travaux qu'on a effectués n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 09 Mai 2016

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

La générale d'audit et conseil

Membre de KPMG International

Membre de CPA International

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Chiheb GHANMI